

COLLECTION DES RAPPORTS

RÉUSSIR SA SORTIE

(R2S)

Dispositif expérimental d'insertion des jeunes sous main de justice
Mission locale des Ulis

Isa ALDEGHI
François DUCARDONNET
Léopold GILLES
Johann PONS

■ AOÛT 2012





INTRODUCTION

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



Intitulé du projet : *Réussir sa sortie* (R2S)

Structure porteuse du projet : Mission locale des Ulis

Anne-Cécile VIDAL, coordinatrice régionale justice des missions locales à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

Albert LAGREE, directeur, mission locale des Ulis

Structure porteuse de l'évaluation : CRÉDOC

Léopold GILLES, directeur du Département Evaluation des Politiques sociales,

Isa ALDEGHI, chargée de recherche

Avec la collaboration de François DUCARDONNET, Lara MULLER et Johann PONS

Durée d'expérimentation : 16 mois

Date de remise du rapport d'évaluation : aout 2012



RÉSUMÉ

L'expérimentation *Réussir sa sortie* a concerné 72 jeunes de 18 à 25 ans originaires de l'Essonne et détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Ces jeunes ont été accompagnés par les dix missions locales de l'Essonne et le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de Fleury-Mérogis. Quatre organismes de formation ont également participé aux actions du programme. Le pilotage était réalisé par la mission locale des Ulis, qui a créé deux postes de coordinatrices (régionale et départementale) à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Le programme a concerné 6 groupes de jeunes et comportait trois phases :

- Phase 1 en milieu fermé (6 semaines) : recrutement et préparation à la sortie ;
- Phase 2 en milieu ouvert (8 semaines) : stratégies de projet professionnel ;
- Phase 3 en milieu ouvert (8 semaines) : remise à niveau et mise à l'emploi.

L'accompagnement classique par les conseillers référents justice des missions locales a été renforcé dans le cadre de l'expérimentation par des entretiens individuels avec les organismes de formation, le SPIP, la coordination des missions locales et des actions en groupe.

L'évaluation de l'expérimentation, menée par le CREDOC, s'est appuyée sur une méthodologie mixte mêlant deux approches mises en regard dans l'analyse :

- une approche quantitative concernant les jeunes bénéficiaires (questionnaires, tableaux de bord),
- une approche qualitative auprès des porteurs de projet, des partenaires et les bénéficiaires.

L'évaluation s'est heurtée à la difficulté de rester en contact avec les jeunes après leur sortie du programme. Le groupe témoin a dû être abandonné pour des raisons analogues. Les éléments quantitatifs recueillis sont cependant convergents avec les entretiens des acteurs et des jeunes.

Globalement, le programme expérimental a eu des effets positifs sur la possibilité de développer des alternatives à l'incarcération en créant des conditions favorables à la libération conditionnelle. Il semble avoir permis de diminuer les taux de réincarcération liée à de nouveaux faits et de favoriser le retour à l'emploi des jeunes.

Les deux tiers des participants estiment globalement que leur participation au programme leur a été utile. Leur niveau de satisfaction relatif à chacune des actions qu'ils ont suivies est par ailleurs élevé. La dynamique de groupe qui a été engagée dans le cadre du projet semble avoir été favorable à l'insertion des jeunes.

Les acteurs partagent pour l'essentiel ces éléments positifs de jugement de l'expérimentation, dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La reproduction d'un tel programme sur d'autres territoires, qui peut être considérée comme souhaitable, suppose cependant de s'appuyer dès l'origine sur des liens étroits entre le SPIP et les missions locales du territoire. Pour organiser un suivi renforcé individualisé et des activités collectives, des moyens humains conséquents dédiés au programme sont à prévoir. La coordination et l'échange d'information pourraient se trouver simplifiés dans des maisons d'arrêt de taille plus réduite. Une association forte avec les juges d'application des peines est enfin une nécessité à intégrer en amont de la mise en place d'un tel programme.



NOTE DE SYNTHÈSE

L'expérimentation *Réussir sa sortie* a concerné 72 jeunes de 18 à 25 ans originaires de l'Essonne et détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Ces jeunes ont été accompagnés par les dix missions locales de l'Essonne et le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de Fleury-Mérogis. Quatre organismes de formation ont également participé aux actions du programme. Le pilotage était réalisé par la mission locale des Ulis, qui a créé deux postes de coordinatrices (régionale et départementale) à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

6 groupes de 12 jeunes ont été intégrés à l'expérimentation entre novembre 2009 et septembre 2010 à raison d'un groupe tous les deux mois.

L'accompagnement classique par les conseillers référents justice des missions locales a été renforcé dans le cadre de l'expérimentation par des actions individuelles et en groupe visant à préciser le projet professionnel des jeunes, à proposer des remises à niveau si nécessaire, à les accompagner vers l'emploi et à les aider à réaliser des démarches administratives.

Une expérimentation en trois phases

La première phase du programme a eu lieu en détention pour une durée de 6 semaines. Cinq demi-journées, animées par un organisme de formation, portaient sur les conditions de réussite de l'insertion professionnelle, ainsi que sur les démarches à réaliser et les interlocuteurs à mobiliser pour lever les freins éventuels à l'insertion. Une partie des temps collectifs était par ailleurs consacrée à la présentation de l'expérimentation, à l'information sur les obligations à suivre après la sortie, à une préparation à une éventuelle demande de remise de peine, ainsi qu'à des ateliers d'éducation à la gestion du budget et aux relations avec le système bancaire.

A ces séances de groupe s'ajoutaient des entretiens réalisés par l'organisme de formation et aboutissant à un bilan-diagnostic accompagné d'un plan d'action individualisé pour l'après-détention. Des entretiens individuels complémentaires ont eu lieu avec le SPIP et les référents mission locale pour faire le point sur les obligations de chacun et pour anticiper sur les démarches d'insertion.

Les phases 2 et 3 ont eu lieu après la sortie.

La deuxième phase d'une durée de 8 semaines avait pour objet l'approfondissement de la stratégie de projet professionnel. Elle démarrait par une étape de sas de 2 semaines dans les locaux d'un des organismes de formation pour faire le point sur la situation administrative et identifier les démarches à accomplir. Elle incluait la participation à des ateliers informatiques et à des échanges sur les secteurs d'activité et les conditions de travail.

Les 6 semaines suivantes étaient consacrées au travail sur le projet professionnel, à savoir : des recherches documentaires sur les métiers et les secteurs d'activité, une étude des critères d'embauche, une analyse de fiches de postes, la rédaction de CV et la préparation aux entretiens d'embauche. Des séances d'information thématique sur la mobilité et les aides potentielles, le droit du travail, la gestion du budget et la santé étaient également prévues au cours de cette deuxième phase, ainsi que des mises en situation de travail au sein d'un chantier d'insertion dans le secteur du bâtiment.

La troisième phase (8 semaines) était consacrée à des étapes de remise à niveau et d'accompagnement à la recherche d'emploi. Le temps était partagé chaque semaine entre des demi-journées avec un organisme qui assurait l'accompagnement à la recherche d'emploi, et un autre organisme chargé de la remise à niveau. Un module de préparation au code de la route était également intégré à cette phase.

Tout au long du programme, des réunions mensuelles de régulation réunissaient les différents intervenants de l'expérimentation (Coordination des missions locales, SPIP, direction et conseillers référents justice des missions locales, organismes de formation) pour échanger sur les parcours des jeunes, prendre des décisions d'orientation et débattre d'améliorations concernant l'organisation du programme.

Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation avait pour objet de mesurer l'impact du projet sur les bénéficiaires du dispositif *Réussir sa sortie*, en termes d'accès à l'emploi et à la formation et de prévention de la récidive. L'évaluation a analysé également les conditions de mise en œuvre du projet afin d'identifier les éventuels ajustements à apporter au projet en cas de généralisation.

Des méthodes d'évaluation qualitatives et quantitatives

L'évaluation de l'expérimentation, menée par le CREDOC, s'est appuyée sur une méthodologie mixte mêlant deux approches mises en regard dans l'analyse : une approche quantitative auprès des jeunes bénéficiaires sélectionnés pour l'évaluation et une approche qualitative auprès des porteurs de projet, des partenaires et de quelques bénéficiaires.

L'approche quantitative

- Deux interrogations par questionnaire de bénéficiaires (au début du programme en détention puis à la sortie du programme), afin de réaliser une analyse quantitative des parcours. 71 des 72 participants ont répondu au questionnaire en détention.
- Un tableau de bord de suivi des parcours des jeunes remplis par les missions locales et le SPIP.

L'approche qualitative

- Deux vagues d'entretiens qualitatifs auprès des acteurs de l'expérimentation (au démarrage puis en fin de programme).
- Des entretiens qualitatifs individuels auprès de bénéficiaires : 3 ont été interviewés pendant leur participation au programme et 5 plus d'un an après leur libération.

Une adaptation nécessaire de l'évaluation par rapport au projet initial

Un groupe témoin constitué sans randomisation...

Le nombre de jeunes susceptibles d'intégrer l'expérimentation s'est révélé trop faible pour qu'un groupe témoin soit mis en place par tirage au sort. Le groupe témoin a donc été constitué de 70 jeunes au profil identique à celui des bénéficiaires, mais dont les dates de sortie étaient trop proches pour qu'ils puissent participer au programme.

... et difficile à joindre un an après leur sortie

Sur les 32 jeunes du groupe témoin que le CRÉDOC a cherché à interviewer un an après leur sortie, seuls 9 ont pu être effectivement interrogés. Ces effectifs étant trop faibles pour permettre une comparaison des parcours des témoins et des bénéficiaires, l'interrogation des témoins n'a pas été poursuivie. Toutefois la coordination des missions locales a pu fournir des éléments sur le taux de retour en détention des jeunes du groupe témoin. Ces éléments ont pu être retenus pour l'évaluation.

L'abandon de la troisième vague de questionnaire auprès des bénéficiaires

Sur les 49 jeunes bénéficiaires sortis et non réincarcérés, le CRÉDOC n'a réussi à en contacter que 19 dans le cadre de la deuxième interrogation par questionnaire, prévue cinq mois après leur libération. Au vu de ces difficultés, la troisième interrogation par questionnaire, prévue un an après la sortie, a été remplacée par des entretiens approfondis avec les bénéficiaires.

Figure 1 Synthèse des phases de l'évaluation

PHASE	REALISATION	CALENDRIER
• Entretiens qualitatifs auprès des acteurs et partenaires du programme au démarrage de l'expérimentation	22 entretiens : porteurs de projet, SPIP, missions locales, juges d'application des peines, organismes de formation	De novembre 2009 à mars 2010
• 1 ^{er} questionnaire auprès des bénéficiaires (en détention)	71 questionnaires remplis sur les 72 jeunes	De novembre 2009 à octobre 2010
• 2 ^{ème} questionnaire auprès des bénéficiaires (en fin de programme, 5 mois après la sortie)	19 questionnaires remplis sur les 49 jeunes non (ré)incarcérés => entretiens qualitatifs auprès de bénéficiaires	D'avril 2010 à novembre 2011
• 1 ^{er} questionnaire auprès du groupe témoin (en détention)	70 questionnaires remplis	De novembre 2009 à décembre 2010
• 2 ^{ème} questionnaire auprès du groupe témoin (12 mois après la sortie)	9 questionnaires recueillis sur les 32 premiers jeunes libérés => abandon	De janvier 2011 à septembre 2011
• Tableau de bord de suivi des bénéficiaires (renseigné par la coordination ML, le SPIP et les conseillers référents justice des missions locales)	• Exhaustif sur les données coordination / SPIP • Données incomplètes sur le suivi mensuel par la mission locale de 42 jeunes libérés et non réincarcérés	De décembre 2010 à juin 2012
• Entretiens qualitatifs auprès de bénéficiaires	3 entretiens pendant la phase 2 et 5 entretiens plus d'un an après la fin du programme	Juillet 2010 et mai à juin 2012
• Entretiens qualitatifs auprès des acteurs et partenaires du programme en fin d'expérimentation	21 entretiens : porteurs de projet, SPIP, missions locales, juges d'application des peines, organismes de formation	De juillet 2011 à juin 2012

Le profil des jeunes bénéficiaires

La moitié d'entre eux n'a aucun diplôme. Les diplômés ont généralement un CAP ou BEP. Le tiers reconnaît des difficultés dans la maîtrise de l'écriture. Les trois quarts n'ont pas de permis. Les emplois exercés avant la détention sont peu qualifiés et souvent précaires. Les trois-quarts de ces jeunes vivaient chez leurs parents avant la détention, et une forte majorité reçoit des visites régulières de leur proche au parloir.

Presque tous avaient déjà été condamnés et les deux-tiers avaient déjà été incarcérés.

Les enseignements de politique publique

Validité des résultats

Les résultats de l'évaluation sont relativement solides concernant la perception des acteurs étant donnée la convergence des discours observée.

Concernant les jeunes, les conclusions sont plus fragiles en raison du faible nombre de bénéficiaires qui ont pu être interrogés en fin d'expérimentation (19 questionnaires réalisés sur les 49 participants non incarcérés). Les données des tableaux de bord apportent toutefois des données quantitatives complémentaires sur les actions suivies par 42 de ces jeunes. Les 8 entretiens approfondis fournissent par ailleurs des éléments utiles concernant la perception du programme par les bénéficiaires.

Les effets sur les jeunes

Un impact positif sur la prévention de la récidive et l'accès à l'emploi

Un des points positifs qui ressort de l'évaluation est le taux de réincarcération des bénéficiaires lié à de nouveaux faits : il est deux fois plus faible que celui du groupe témoin. Ces informations proviennent des coordinatrices des missions locales qui ont une vision exhaustive des retours en détention et portent sur une soixantaine de bénéficiaires et sur un nombre proche de témoins libérés.

D'après les 19 questionnaires réalisés auprès de bénéficiaires, huit jeunes sur dix ont eu accès à l'emploi dans les mois qui ont suivi leur libération. Ces emplois sont loin d'être durables, seul un quart des jeunes étant en CDI au moment où le CRÉDOC l'a interrogé. Ce taux de sorties positives semble néanmoins élevé dans l'absolu.

Des liens étroits avec la mission locale

Les liens des bénéficiaires avec les conseillers référents justice de la mission locale sont étroits, tout au moins dans les six premiers mois suivant leur libération. Une majorité des jeunes ont ainsi été aidés par la mission locale dans leurs démarches de recherche d'emploi et ont reçu des aides pour faciliter leurs déplacements (tickets mobilité ou prêts de deux-roues). Ces éléments sont issus de l'analyse des tableaux de bord remplis par les conseillers référents justice des missions locales et portent sur 42 jeunes.

Une amélioration de la confiance en soi et une aide à la projection dans le futur

Les entretiens auprès des bénéficiaires ainsi que les questionnaires montrent que les jeunes ont particulièrement apprécié l'intérêt porté par les acteurs de l'expérimentation à leur devenir. Ils ont pu réfléchir dès la phase en détention à leurs projets professionnels pour la sortie et se projeter dans l'avenir. Ces constats sont confirmés par les entretiens

auprès des acteurs.

Les effets de dynamisation par le groupe

Les bénéficiaires ont pour leur grande majorité trouvé que les effets de groupe ont été positifs. Ils ont été facteurs d'engagement collectif dans le programme et de régulation des groupes, les jeunes se soutenant mutuellement et se cadrant entre eux. Ce point de vue des jeunes est confirmé par les partenaires de l'expérimentation.

Les entretiens individuels vécus comme complémentaires

Les jeunes ont également apprécié le suivi personnalisé dont ils ont bénéficié, qui leur a permis d'approfondir leurs projets et de recevoir un appui personnalisé pour résoudre leurs difficultés.

Un jugement positif sur les activités suivies

Qu'il s'agisse des ateliers d'élaboration de projet, de préparation au code de la route, d'ateliers informatiques ou d'activités tournées vers la recherche d'emploi, les bénéficiaires dans leur très grande majorité se sont déclarés convaincus de l'utilité de leur participation à ces activités. Le chantier d'insertion a été vécu de façon plus diverse, certains jeunes ayant pu avoir l'impression qu'il s'agissait avant tout de les occuper.

Selon certains jeunes les étapes de remise à niveau auraient par ailleurs certainement gagné à être réalisées en détention, à un moment où la concurrence avec la recherche d'emploi n'est pas aussi forte qu'après la sortie. Ce point de vue est partagé par l'organisme de formation chargé de la remise à niveau.

Des situations de logement qui évoluent peu

A leur sortie comme avant la détention, les bénéficiaires sont dans une très grande majorité hébergés par leur famille. Une fois sur deux les jeunes pensent qu'ils devront trouver un autre logement dans les six mois.

Un partenariat renforcé par l'expérimentation

L'analyse du partenariat repose sur les deux vagues d'entretiens auprès des acteurs. La collaboration entre les missions locales de l'Essonne et le SPIP de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis était ancienne et forte, mais elle se limitait à des échanges autour de cas individuels. Le programme a été l'occasion de renforcer les échanges entre les principaux partenaires (missions locales, SPIP, organismes de formation). Les métiers des uns et des autres ont été mieux identifiés et les interventions ont pu être davantage complémentaires. La multiplication des intervenants a permis d'offrir une palette plus vaste de solutions possibles pour les jeunes.

Freins et points d'amélioration

L'organisation de la phase en détention s'est révélée relativement lourde. Il était difficile de regrouper tous les participants dans une même aile de bâtiment, peu de salles étant par ailleurs disponibles pour les entretiens. Des travaux de réhabilitation en cours ont amené à changer plusieurs fois de bâtiment. Chaque changement a nécessité d'impliquer de nouveaux personnels en charge de l'organisation de la détention.

Les juges d'application des peines ne se sont pas sentis suffisamment associés à l'élaboration du programme et à l'étape de sélection des bénéficiaires. Dans certains groupes, peu de demandes d'aménagement de peine ont été acceptées en première instance. Il en est résulté un échelonnement des sorties préjudiciables au maintien de la dynamique de groupe amorcée en détention.

Les aménagements de peine accordés ont trois fois sur quatre pris la forme d'un régime de semi-liberté. Une association plus étroite avec le centre de semi-liberté aurait facilité les adaptations horaires aux contraintes des activités suivies par les jeunes du programme.

Un nombre plus restreint d'organismes de formation intervenant aurait enfin certainement limité la déperdition d'information et aurait permis une meilleure appropriation par les intervenants ultérieurs des bilans diagnostics réalisés au début du programme.

Généralisation et caractère transférable du dispositif

Le programme expérimental a eu des effets positifs sur la possibilité de développer des alternatives à l'incarcération en créant des conditions favorables à la libération conditionnelle. Il semble avoir permis de diminuer les taux de réincarcération liée à de nouveaux faits et de favoriser le retour à l'emploi des jeunes.

Les deux tiers des participants estiment globalement que leur participation au programme leur a été utile. Leur niveau de satisfaction relatif à chacune des actions qu'ils ont suivies est par ailleurs élevé. La dynamique de groupe qui a été engagée dans le cadre du projet semble avoir été favorable à l'insertion des jeunes.

Les acteurs partagent pour l'essentiel ces éléments positifs de jugement de l'expérimentation, dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La reproduction d'un tel programme sur d'autres territoires, qui peut être considérée comme souhaitable, suppose cependant de s'appuyer dès l'origine sur des liens étroits entre le SPIP et les missions locales du territoire. Pour organiser un suivi renforcé individualisé et des activités collectives, des moyens humains conséquents dédiés au programme sont à prévoir. La coordination et l'échange d'information pourraient se trouver simplifiés dans des maisons d'arrêt de taille plus réduite. Une association forte avec les juges d'application des peines est enfin une nécessité à intégrer en amont de la mise en place d'un tel programme.



PLAN DU RAPPORT

Introduction générale	12
I. L'expérimentation	12
1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée.....	12
2. Objectifs et modalités de l'évaluation.....	19
i. Problématique et méthodologie mise en œuvre.....	19
ii. Validité interne.....	25
II. Enseignements de politique publique.....	26
1. Résultats de l'évaluation.....	26
i. Les publics touchés par l'expérimentation	26
ii. Les effets du dispositif expérimenté.....	31
2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage.....	45
i. Caractère expérimental du dispositif évalué	45
ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle	46
iii. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation.....	47
Conclusion générale.....	48
Bibliographie	50
Annexes	
Annexe 1 : Liste des acteurs interviewés.....	51
Annexe 2 : Tableau de bord mensuel à remplir par le conseiller mission locale	53
Annexe 3 : Tableau de bord rempli par la coordination ML et le SPIP	56
Annexe 4 : Questionnaire passé en détention	57
Annexe 5 : Questionnaire passé après la fin de la participation à l'expérimentation	67



INTRODUCTION GENERALE

L'expérimentation *Réussir sa sortie* a concerné 72 hommes de 18 à 25 ans, originaires de l'Essonne, condamnés et détenus à la Maison d'arrêt qui ont participé à des activités collectives et à des entretiens individuels en vue de préparer leur sortie lors des dernières semaines en détention. Ces jeunes ont été accompagnés pendant quatre mois suivant leur sortie. 6 groupes de 12 jeunes ont été intégrés à l'expérimentation, un nouveau groupe étant constitué tous les deux mois entre novembre 2009 et septembre 2010. L'accompagnement par le conseiller référent justice de la mission locale était complété par des actions individuelles et en groupe. Ces actions visaient à préciser le projet professionnel des jeunes, à proposer des remises à niveau si nécessaire, à les accompagner vers l'emploi et à les aider à résoudre divers problèmes administratifs. Le pilotage était assuré par la mission locale des Ulis, où sont rattachées les deux postes de coordinatrices (régionale et départementale) des missions locales à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. L'expérimentation a associé étroitement les dix missions locales de l'Essonne et le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation). Trois organismes de formation ont participé aux actions du programme.

L'évaluation avait pour objet de mesurer l'impact du projet sur les bénéficiaires du dispositif *Réussir sa sortie*, en termes d'accès à l'emploi et à la formation et de prévention de la récidive¹. L'évaluation a analysé également les conditions de mise en œuvre du projet afin d'identifier les éventuels ajustements à apporter au projet en cas de généralisation.

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Le projet *Réussir sa Sortie* (ou R2S) s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans, originaires de l'Essonne, en détention dans la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et tous condamnés. Les jeunes bénéficiaires du programme sont soit en fin de peine soit susceptibles de voir leur peine aménagée afin de leur permettre une sortie prochaine. Le suivi renforcé permet dans certains cas des aménagements de peine afin d'accélérer le retour à la vie civile et l'insertion professionnelle. Tous les jeunes continuent à faire l'objet d'un suivi par le SPIP car ils sont encore sous contrainte pénale à leur sortie. Ils sont également suivis par le conseiller référent justice de leur mission locale, tant en détention qu'après leur sortie, l'accompagnement pouvant se poursuivre jusqu'aux 25 ans des jeunes. Ils sont dans une démarche volontaire d'insertion professionnelle. Tous sont dans une situation administrative leur permettant de travailler à la sortie (nationalité française ou permis de travail).

¹ La récidive est entendue ici non pas dans son sens restreint (réitération de faits identiques à ceux ayant entraîné une condamnation) mais dans une acception plus large (nouveaux faits quelle que soit leur nature).

Six groupes de douze jeunes ont été constitués pour intégrer ce programme. La dimension collective du projet vise à créer une dynamique de groupe bénéfique à la mobilisation des jeunes.

Un rapprochement ancien entre la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et le tissu départemental des missions locales

La maison d'arrêt de Fleury-Mérogis est le plus grand établissement pénitencier d'Europe. Construit entre 1964 et 1968, il s'étend sur sept bâtiments. La maison d'arrêt des hommes comprend cinq bâtiments. Un sixième bâtiment abrite le centre des jeunes détenus qui héberge une majorité de majeurs. Le dernier bâtiment reçoit des femmes détenues. L'ensemble de l'établissement compte 2 850 places. Il hébergeait en septembre 2008 plus de 3 800 détenus.

L'expérimentation R2S est l'aboutissement de plusieurs années de rapprochement entre les structures d'insertion professionnelle des jeunes et la Justice. Les premières collaborations entre la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et les missions locales de l'Essonne remontent aux années 1990, où des conseillers des missions locales intervenaient dans le Centre de détention pour des informations collectives. Un poste de coordinateur des missions locales de la région Ile-de-France a été créé en 2006 à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Son rôle est de faciliter les interventions des conseillers des missions locales en détention et de renforcer les liens entre le SPIP et les missions locales.

En 2007, la mise en places des CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) sous main de justice et l'implication du Préfet délégué à l'Egalité des Chances dans l'Essonne ont abouti à la création dans les dix missions locales essonniennes des postes de conseillers référents justice correspondant à quatre équivalents temps plein, ainsi qu'un poste de coordinateur départemental des missions locales dans les locaux de Fleury-Mérogis.

Avant le programme *Réussir sa sortie*, en dehors d'informations collectives ponctuelles, l'essentiel des interventions des missions locales en détention se faisait sous forme d'entretiens individuels. Le travail partenarial entre les conseillers et le SPIP portait sur des cas précis de jeunes suivis.

Un an avant la mise en place de l'expérimentation, le programme *Oser l'avenir* destiné à une douzaine de jeunes essonniens sous main de justice a été mis en place et prévoyait un accompagnement mixant des temps de suivi individuel et des actions collectives. Ce programme a associé le SPIP, un organisme de formation et une mission locale ainsi que divers partenaires (dont un club de prévention). Toutes les étapes collectives se sont déroulées après la sortie de détention, dans les locaux de la mission locale. L'existence de temps collectifs était novatrice.

Un dispositif visant à prévenir la récidive par l'insertion professionnelle

Le dispositif *Réussir sa Sortie* vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sous main de justice après la détention. L'insertion professionnelle est un des outils de la prévention de la récidive.

Une des originalités de ce programme est l'association entre suivi individuel et temps collectifs, une partie des temps en groupe ayant lieu dès la période de détention.

Une autre particularité est l'association de nouveaux partenaires en plus du SPIP et des missions locales. Quatre organismes de formation étaient associés au projet. Il s'agit :

- de CRedy, qui intervient en détention pour préparer à la sortie par le biais d'un diagnostic partagé et qui reçoit les jeunes dans la phase de sas et d'orientation après la sortie ;
- de l'association Repères qui intervient dans la phase de sas et d'orientation après la sortie pour l'animation des ateliers d'insertion ;
- de l'association Boutique Club Emploi qui intervient dans la remise à niveau et la préparation au code de la route ;
- de FREE association chargé de l'accompagnement vers l'emploi.

L'association Finances et pédagogie est intervenue en détention à partir du 3^{ème} groupe pour apporter une sensibilisation aux questions de gestion de budget et de relations avec le système bancaire. Toutefois elle n'a pas été associée aux autres tâches de suivi des jeunes ni aux réunions de régulation.

Un des objectifs du programme est de créer une continuité dans l'accompagnement entre le dedans (la détention) et le dehors afin d'améliorer les chances d'insertion professionnelle.

Un dispositif en 3 phases et une préparation préliminaire

La première phase du programme a eu lieu en détention. Elle a consisté en une présentation du programme, et en un travail intensif sur le développement de projet, avec des phases en collectif et d'autres en entretien individuel pour aboutir à un objectif partagé. Des présentations des obligations vis-à-vis de la justice à la sortie, des démarches à effectuer pour une demande de remise de peine, pour l'obtention d'un compte bancaire et des papiers nécessaires pour postuler à un emploi (carte d'identité, carte de séjour...) étaient organisées durant cette phase.

Les deux phases suivantes ont eu lieu après la sortie. Elles étaient consacrées à l'élaboration de projet du jeune, à sa remise à niveau, à une préparation à des situations de remise en emploi puis à l'immersion dans la vie active avec un accompagnement renforcé dans l'emploi.

- **Une phase préliminaire : la constitution des groupes**

Six groupes de douze jeunes ont participé à l'expérimentation. Pour arrêter la liste des jeunes participant à chaque groupe, la coordination des missions locales et le SPIP ont rencontré au total 147 jeunes.

Après la constitution des premiers groupes, les jeunes détenus ont eu connaissance du programme par leurs codétenus et certains ont alors envoyé des candidatures spontanées.

Une commission réunissant SPIP et coordination des missions locales faisait ensuite une présélection de jeunes à présenter aux Juges d'Application des Peines (JAP) pour valider le contenu de chaque groupe. Le SPIP et la coordination des missions locales ont eu comme préoccupation de sélectionner des jeunes a priori susceptibles d'obtenir un aménagement de peine. Les éléments auxquels le JAP est traditionnellement attentif pour accorder un aménagement de peine sont les suivants :

- jeune non récidiviste,
- n'ayant pas fait de séjours à répétition ni de séjour récent en quartier disciplinaire,
- ayant des papiers en règle, pour être en mesure de travailler après la sortie,
- ayant une solution de logement relativement stable à la sortie (y compris une solution d'hébergement dans un foyer spécialisé),
- étant volontaire pour intégrer l'action et être accompagné vers l'insertion professionnelle.

Le premier critère est rarement rempli car les jeunes en détention ont souvent été déjà condamnés à plusieurs reprises. En effet, sauf faits graves, une première condamnation est généralement aménagée.

86 dossiers ont été présentés aux juges d'application des peines pour intégrer 72 jeunes au programme. L'une des missions des juges et du parquet était de vérifier que les jeunes n'étaient pas en attente d'un jugement pour une autre affaire. Dans ce cas ils risquaient d'être dans l'impossibilité de sortir pour suivre le programme à l'extérieur. Ni la coordination des missions locales ni le SPIP ne sont en capacité légale d'avoir accès à ces informations.

Malgré la taille importante de l'établissement pénitentiaire, il n'a pas été facile de trouver un nombre de jeunes suffisant pour intégrer le programme. Le dispositif R2S s'adresse aux condamnés de l'Essonne de 18 à 25 ans. Or les 26 ans et plus représentent environ 60% des entrés à la maison d'arrêt, et 38% des hommes détenus sont des prévenus en attente de jugement. Le recrutement géographique est nettement plus large que celui du département où l'établissement est installé, seuls 15% des détenus résidaient dans l'Essonne avant leur incarcération.

Une fois un groupe constitué, les services pénitentiaires chargés de la détention devaient regrouper tous les jeunes dans un seul bâtiment, idéalement dans une même aile et au même étage, pour faciliter les transferts depuis les cellules vers le lieu de réunion pour les temps collectifs.

En raison de travaux de réhabilitation des locaux, trois bâtiments différents ont accueilli des participants au programme *Réussir sa Sortie*. Le personnel étant différent d'un bâtiment à l'autre, ces changements de lieu ont nécessité de renouveler la sensibilisation des gardiens et de leurs responsables aux contraintes spécifiques du programme en termes d'organisation.

- **Une première phase en détention**

La première phase durait 6 semaines.

- Les demi-journées en groupe

Une première demi-journée était consacrée à une information collective de présentation des différents partenaires du programme et d'information sur les étapes à venir dans le cadre de l'expérimentation.

Cinq demi-journées en groupe étaient animées par l'organisme de formation CRedy. Ces réunions étaient consacrées à définir les conditions de réussite de l'insertion professionnelle et à identifier les freins à l'insertion autour de cinq axes : l'orientation, la formation, l'emploi, le logement, et la santé. Pour chacun de ces axes, les démarches à réaliser et les interlocuteurs à mobiliser étaient abordés.

A partir du troisième groupe, l'association Finances et Pédagogies est intervenue pendant cinq demi-journées pour former les jeunes à la gestion d'un budget, aux relations avec le système bancaire et aux formalités pour ouvrir un compte.

Le SPIP consacrait une demi-journée à une information sur les mesures de suivi en milieu ouvert et les démarches à réaliser pour les éventuelles demandes d'aménagement de peine et de permissions de sortie en vue de préparer l'après-détention.

Une demi-journée collective de préparation à la sortie était animée par le SPIP et la coordination des missions locales pour préparer un éventuel débat contradictoire suite aux demandes d'aménagement de peine. Le débat contradictoire a lieu devant le juge d'application des peines avec les réquisitions du procureur de la République, le condamné présentant ses observations pour appuyer sa demande.

Le CRÉDOC intervenait pendant une séance pour expliquer aux bénéficiaires du programme les différentes étapes de l'évaluation et faire remplir le premier questionnaire.

Les derniers groupes ont bénéficié de l'intervention d'un coordinateur missions locales spécialisé sur la question du logement pour discuter des démarches à faire, des conditions à remplir et des aides possibles pour accéder à un hébergement ou à un logement indépendant.

Une dernière information collective avant la sortie était animée par les coordinatrices des missions locales pour dresser un bilan avec les participants à l'expérimentation de la phase en détention et présenter les étapes du programme après la levée d'écrou.

- Les entretiens individuels en détention

L'organisme de formation CRedy réalisait cinq entretiens par jeune pour aboutir à un diagnostic des atouts, des freins et des démarches à effectuer pour lever ces freins. Ces entretiens étaient l'occasion d'aborder de façon individualisée les difficultés potentielles et les solutions possibles pour chacun des axes abordés lors des séances collectives. Sur la base d'une synthèse écrite de CRedy, un sixième entretien aboutissait à un diagnostic partagé

avec le jeune sous la forme d'un bilan décliné par thème. Cet entretien de synthèse portait sur les pistes d'insertion après la sortie et les partenariats possibles pour résoudre les difficultés identifiées. Ce bilan de synthèse était prévu sous forme d'entretien tripartite qui en principe devait associer le jeune, le formateur de CRedy et le conseiller référent justice de la mission locale qui allait continuer à assurer un suivi du jeune après la sortie.

Pendant la phase 1 en détention, chaque jeune a bénéficié de plusieurs entretiens individuels avec le conseiller référent justice de la mission locale de son lieu de résidence, avec son conseiller d'insertion et de probation ainsi qu'avec les coordinatrices des missions locales.

- **Une deuxième phase d'orientation après la sortie**

Cette deuxième phase durait 8 semaines et portait sur la préparation à l'emploi.

Les deux premières semaines après la sortie démarraient par un sas dans les locaux de CRedy pour :

- faire le point sur la situation administrative, de nombreux jeunes n'ayant plus de papiers d'identité (carte nationale d'identité ou carte de séjour), ni de compte bancaire ou de carte vitale. C'est à cette étape que les jeunes se renseignaient sur leurs obligations éventuelles telles que des amendes à payer aux parties civiles suite aux jugements ;
- en association avec un autre partenaire (Repères), réaliser une mise en situation de travail par une participation hebdomadaire à un chantier d'insertion dans le domaine du bâtiment ;
- participer à des ateliers informatiques ;
- échanger sur les secteurs d'activité intéressant les participants, leurs expériences professionnelles antérieures, les compétences acquises et leur transférabilité ;
- travailler sur le CV ;
- organiser les rendez-vous avec les conseillers mission locale et le SPIP milieu ouvert pour le suivi des obligations de ces jeunes encore sous main de justice.

Cette phase de sas visait à établir une transition entre la détention et la sortie, en créant un temps de socialisation. Elle a été l'occasion de rappeler l'importance de respecter les règles, notamment en matière de suivi obligatoire (rendez-vous avec le SPIP, suivi médical ou psychologique...).

A l'issue du sas, si les étapes d'approfondissement du projet ne semblaient pas nécessaires, les jeunes étaient orientées directement en phase 3.

Les 6 semaines suivantes de la phase 2 étaient consacrées au travail sur le projet professionnel avec l'association CRedy. Cette étape comprenait des recherches documentaires sur les métiers et les secteurs d'activité, une analyse des critères d'embauche, une étude de fiches de postes, la rédaction de CV et la préparation d'entretiens avec des employeurs. Des séances thématiques sur la mobilité et les aides potentielles, le droit du travail, la gestion du budget et la santé étaient également incluses dans cette phase. Les demi-journées de chantier d'insertion continuaient pendant ces 6 semaines.

- **Une troisième phase d'accompagnement à la recherche d'emploi et de remise à niveau**

Cette phase durait également 8 semaines. Le temps était partagé chaque semaine entre des demi-journées avec FREE association, chargée de l'accompagnement à la recherche d'emploi, et des demi-journées avec l'association Boutique Club Emploi pour des étapes de remise à niveau.

Le procédé d'accompagnement vers l'emploi privilégié par FREE association est la méthode IOD (intervention sur l'offre et la demande). Cette méthode vise à intégrer des personnes en entreprise sans passer par la procédure habituelle du CV, de la lettre de motivation et de l'entretien d'embauche. L'organisme de formation noue des relations avec des employeurs et présente une seule personne par poste. La sélection se fait sur des critères de compétences et de motivations et est centrée sur les savoir-faire nécessaires pour la réalisation du travail correspondant au poste. L'association intervient au moment de la mise en relation et assure un accompagnement dans l'emploi à un rythme qui décroît avec le temps et peut se poursuivre jusqu'à 26 semaines après l'entrée dans un poste. Des procédés plus classiques de recherche d'emploi étaient également mobilisés en parallèle au cours de cette phase.

Les interventions de remise à niveau réalisées par la Boutique Club Emploi avaient pour objectif de renforcer l'autonomie et la confiance en soi en développant les connaissances et les savoirs de base. Après une étape d'évaluation des connaissances en français et mathématiques, des supports non scolaires étaient mobilisés pour éviter une réactualisation du sentiment d'échec souvent éprouvé à l'étape de scolarisation par ces jeunes. Un module de préparation au code de la route était également intégré à cette phase.

Figure 2 Contenu des phases de l'expérimentation

PHASE	CONTENU	PARTENAIRES
PHASE 1 : En milieu fermé (6 semaines) Recrutement et préparation à la sortie	Sélection des candidats par les conseillers référents justice missions locales et les CIP du SPIP avec validation par les juges Mise en place du groupe Signature des Contrats CIVIS Bilan psychosocial Entretiens individuels de positionnement par catégorie de frein à l'insertion Suivi d'un plan d'action	Les 10 missions locales de l'Essonne Coordinatrices départementale et régionale des ML SPIP 91 CRedy
PHASE 2 : En milieu ouvert (8 semaines) Stratégie de projet professionnel	Sas (deux premières semaines) Travail sur le projet Gestes techniques professionnels Mise en situation de travail (chantier d'insertion)	CRedy et Repères
PHASE 3 : En milieu ouvert (8 semaines) Remise à niveau et mise à l'emploi	Remise à niveau à visée professionnelle Remédiation cognitive Préparation du code de la route Mise en place de l'action I.O.D : Intervention sur l'Offre et la Demande Vers, Dans, Avec l'entreprise.	Boutique Club Emploi FREE Association

Source : Dossier du projet Réussir sa sortie

Au cours des phases 2 et 3, une demi-journée par semaine était consacrée à des rendez-vous avec les conseillers d'insertion et de probation en milieu ouvert du SPIP ou encore avec le conseiller référent justice au sein de la mission locale ou à d'autres rendez-vous pour régler les situations administratives.

- **Des réunions mensuelles de régulation entre partenaires pour décider des parcours**

Tous les mois, une réunion dite de régulation était organisée par la coordination des missions locales avec les différents partenaires : SPIP, conseillers référents justice des missions locales et représentants des organismes de formation. Cette instance débattait des éventuelles évolutions organisationnelles et présentait la situation de chaque jeune intégré dans le dispositif. Les décisions d'orientation étaient discutées lors de ces réunions.

- **Les originalités du programme R2S par rapport au droit commun**

Les missions locales du département avaient déjà une pratique de travail avec les jeunes sous main de justice, tant lors des phases de détention qu'à l'extérieur.

Parmi les avancées de ce programme, figure la dimension collective du projet qui vise à créer une dynamique de groupe entre les jeunes. En outre, des partenaires extérieurs sont impliqués pour intervenir auprès des jeunes. Une fois sortis de détention, et pendant quatre mois, les jeunes suivent avec les partenaires extérieurs un programme pendant 9 demi-journées par semaine, une demi-journée étant libérée pour les rendez-vous individuels avec le SPIP ou la mission locale. Tous ces éléments sont novateurs par rapport au droit commun et à l'activité habituelle des missions locales auprès des jeunes sous main de justice.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

Les objectifs de l'évaluation

L'objectif central de l'évaluation est de mesurer l'impact du projet sur l'insertion des bénéficiaires du dispositif R2S, en termes d'accès à l'emploi et à la formation et de prévention de la récidive. L'évaluation analyse également les conditions de mise en œuvre du projet et les éventuels ajustements à apporter au projet en cas de généralisation.

L'évaluation s'appuie sur l'analyse :

- du parcours des bénéficiaires dans le dispositif en termes de participation aux actions du programme, en détention comme après la sortie (élaboration de projets professionnels, expériences de travail, de formation aux savoirs de base, préparation au code, formation professionnelle, soutien à la recherche d'emploi, outils informatiques, suivi dans l'emploi...);
- de la dynamique partenariale à l'œuvre dans le cadre du projet et ses évolutions au cours de l'expérimentation, analyser les difficultés apparues et les solutions apportées pour lever les freins à la conduite du projet.

Les méthodes de l'évaluation

Les méthodes mobilisées sont à la fois des méthodes qualitatives (entretiens d'acteurs et de jeunes) et des méthodes quantitatives (questionnaires et analyse de tableaux de bord).

1. Les méthodes qualitatives

Deux vagues d'entretiens auprès des porteurs de projet et des partenaires

Une série d'entretiens ont été menés auprès du porteur de projet et de ses partenaires en début et en fin d'expérimentation. 22 acteurs ont été interviewés en première vague, et 21 en deuxième vague (voir leur liste en annexe). Ces entretiens ont porté sur la situation antérieure à l'expérimentation en termes d'intervention sur le public des jeunes sous main de justice et sur les pratiques partenariales, sur la genèse du projet, sur sa mise en œuvre, sur les évolutions du programme par rapport à sa conception, sur ses points forts et ses points faibles, sur les perspectives de reconduction et l'intérêt éventuel d'un essaimage.

Des entretiens approfondis avec des jeunes bénéficiaires

Trois bénéficiaires ont été interviewés lors de leur participation au programme, et cinq autres après leur sortie du programme sur leur parcours et leur opinion sur l'expérimentation.

2. Les méthodes quantitatives

Un questionnaire auprès des jeunes bénéficiaires en détention

Un premier questionnaire a été passé auprès des jeunes bénéficiaires dans le cadre des séances collectives de la première phase. Les groupes démarrant tous les deux mois, ces interrogations ont été réalisées entre novembre 2009 et septembre 2010. Les questionnaires étaient essentiellement auto-administrés en présence de chargés d'études du CRÉDOC disponibles pour aider les jeunes en cas de besoin. Pour les jeunes illettrés, le questionnaire a été rempli en face-à-face. La démarche d'évaluation et le caractère non obligatoire de la participation ont été expliqués à chaque groupe. 71 jeunes sur les 72 participants ont répondu au premier questionnaire.

Le questionnaire abordait le parcours avant la détention : la trajectoire scolaire, professionnelle, la situation familiale et de logement. Une partie était consacrée à la période en détention : les activités éventuelles depuis la détention, la durée de la peine, la fréquence et les modes de contact avec les proches. Des questions traitaient également des attentes des jeunes par rapport au programme expérimental. La dernière partie du questionnaire portait sur la projection dans l'avenir (situation de logement envisagée, projets professionnels...). Afin de faciliter les contacts ultérieurs pour les interrogations avec le CRÉDOC après la sortie, plusieurs numéros de téléphone de proches étaient recueillis (voir questionnaire en annexe).

Les tableaux de bord

Des tableaux de bord de suivi des jeunes intégrés à l'expérimentation ont été mis au point par le CRÉDOC en concertation avec la coordination des missions locales, les organismes de formation, les conseillers référents justice et le SPIP (voir modèle en annexe). Ceux

complétés par la coordination et le SPIP portent sur les conditions de sortie, la demande d'aménagement de peine, son résultat, les dates de sortie, les éventuelles dates de réincarcération et leur motif. Ceux remplis par les conseillers référents justice des missions locales portent sur les 12 mois suivant la sortie et contiennent pour chaque mois de suivi des informations telles que le nombre de rendez-vous avec la mission locale, les aides apportées, les évolutions de situation en matière d'emploi et de logement.

Le nombre de questionnaires auprès des jeunes étant faible, les tableaux de bord se sont révélés être un outil précieux pour analyser le parcours des jeunes et les types d'aide dont ils ont bénéficié, en particulier de la part de leur conseiller référent justice.

Sur les 72 jeunes du programme, 70 tableaux de bord ont été remplis et renvoyés par les conseillers référents justice. Le CRÉDOC a relancé les conseillers jusqu'au printemps 2012 pour obtenir des tableaux aussi complets que possibles. Les informations ne sont pas pour autant toujours complètes, essentiellement parce que les conseillers ont rarement eu des contacts mensuels pendant les douze mois qui ont suivi la sortie de détention. Ils n'ont parfois eu aucun contact après la sortie. On dispose ainsi d'informations sur le parcours de 42 jeunes du programme sortis de détention et non retournés en établissement pénitentiaire depuis la date de sortie. Les données mensuelles étant rarement renseignées pour les 12 mois, l'exploitation de cette source a essentiellement consisté à créer des indicateurs sur le fait qu'un événement a eu lieu ou non pendant la période des douze mois d'observation.

3. Les changements dans les méthodes de l'évaluation

Les difficultés rencontrées ont amené à faire évoluer le protocole d'évaluation par rapport aux prévisions au moment de la rédaction du projet.

Des difficultés à joindre les jeunes bénéficiaires après leur sortie de détention

Deux vagues de questionnaires étaient prévues pour interroger par téléphone les jeunes bénéficiaires du programme après la fin de *Réussir sa sortie*, soit 5 mois puis 12 mois après leur libération.

Malgré des efforts importants de la part du service des enquêtes du CREDOC, la réalisation des questionnaires après la sortie s'est révélée très difficile.

Sur les 72 jeunes bénéficiaires, 9 n'ont pas pu sortir de détention, soit parce qu'ils n'ont pas obtenu d'aménagement de peine, soit encore -et c'est la situation la plus fréquente- parce que leur casier judiciaire n'avait pas été apuré et que des condamnations concernant d'autres délits sont tombées pendant la durée du programme, retardant d'autant leur date de sortie.

Sur les 63 jeunes effectivement sortis de détention, 14 ont connu une nouvelle incarcération, le plus souvent à Fleury-Mérogis mais parfois ailleurs. La plupart de ces réincarcérations sont dues à de nouveaux faits, plus rarement au non-respect des obligations. Ces non-respects des obligations concernent des jeunes sortis sous le régime de la semi-liberté. Ils sont alors rattachés à l'établissement de semi-liberté de Corbeil-Essonnes

et soumis à des horaires stricts de retour. Tout manquement peut amener une révocation de la semi-liberté.

Les jeunes bénéficiaires du programme que le CRÉDOC a cherché à interroger après la sortie sont donc au nombre de 49. Le service des enquêtes a commencé par contacter les différentes personnes indiquées comme proches par les jeunes après leur sortie. Dans le cas où ces contacts ne permettaient pas d'obtenir les coordonnées du jeune, le CRÉDOC a sollicité systématiquement le conseiller référent justice de la mission locale en charge du suivi de chacun de ces jeunes pour tenter de les contacter.

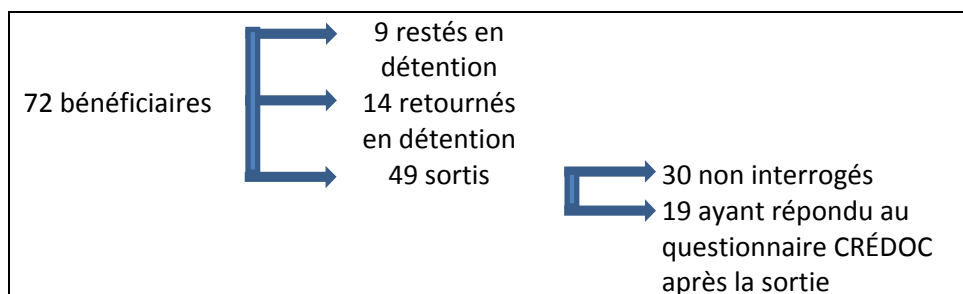
Le résultat s'est révélé assez décevant puisque seuls 19 questionnaires de bénéficiaires ont pu être collectés à ce stade. Les personnes que le CREDOC n'a pas pu joindre ont rarement refusé : un seul refus du jeune et un refus d'une famille de communiquer les coordonnées du jeune ont été enregistrés. Les échecs sont surtout dus à l'impossibilité de trouver les coordonnées actuelles du jeune. Dans les cas où le numéro de téléphone était correct, l'enquêteur du CRÉDOC aboutissait très fréquemment sur répondeur, parfois après un premier échange où un rendez-vous téléphonique fixé avec le jeune.

Ces 19 questionnaires ont cependant été analysés. Ils fournissent des indications sur le parcours des jeunes et leurs opinions sur le programme. Etant donné la faiblesse des effectifs, il s'agit davantage d'ordres de grandeur que de résultats statistiques robustes.

La faiblesse du nombre de questionnaires recueillis dans les cinq mois après la libération des jeunes a amené à abandonner le projet d'interrogation par questionnaire un an après la sortie.

Les entretiens qualitatifs approfondis auprès de jeunes bénéficiaires de R2S, non prévus dans le projet, ont été menés pour compenser les difficultés à réaliser les questionnaires auprès de ce public un an après leur libération.

Figure 3 Les bénéficiaires du programme interrogés par questionnaire par le CRÉDOC après leur sortie



Une randomisation entre témoins et bénéficiaires rendue impossible faute d'effectifs

Le projet prévoyait de sélectionner un nombre relativement important de jeunes susceptibles d'intégrer le programme et de procéder par tirage au sort pour affecter une moitié de ces jeunes au programme, l'autre moitié au groupe témoin.

Dès la phase de pré-recrutement du premier groupe par la coordination des missions locales et le SPIP, il est apparu que les effectifs de jeunes éligibles étaient insuffisants pour constituer un groupe témoin.

Un groupe témoin a néanmoins été constitué. 70 jeunes ont été sélectionnés par les coordinatrices parmi les personnes d'âge proche, également originaires de l'Essonne, et faisant l'objet d'un suivi par un référent justice d'une des dix missions locales du département. Ces jeunes ne pouvaient pas être intégrés au programme, essentiellement parce que le temps leur restant à effectuer à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis était trop court pour qu'ils puissent participer à la première phase du programme en détention. Après le démarrage du dernier groupe de bénéficiaires, ont également été intégrés au groupe témoin des jeunes qui auraient pu faire partie d'un groupe de participants si l'expérimentation avait continué.

Le groupe témoin a été interrogé au moyen d'un questionnaire identique à celui rempli par les bénéficiaires, hormis les questions sur les motivations et attentes vis-à-vis du programme. Ces questionnaires ont été remplis en face-à-face lors de rencontres individuelles entre les chargés d'études du CRÉDOC et ces jeunes.

La rencontre des 70 jeunes du groupe témoin, encore incarcérés, a occasionné un temps important pour l'évaluateur. Ces jeunes étaient répartis dans l'ensemble des bâtiments du site, y compris le centre de jeunes détenus. Entre deux et cinq personnes ont pu être rencontrées par demi-journée, avec des temps d'attente importants (blocages de bâtiments – par exemple lors d'entrées ou de sorties de détenus du quartier disciplinaire, promenade, parloir, manque de salles disponibles pour les entretiens occasionnant l'attente de fin de rendez-vous d'un autre intervenant...). La taille importante de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, son étalement sur plusieurs bâtiments, la lourdeur des procédures et le manque de locaux ont rendu ces rencontres peu aisées. Ces difficultés ne nous semblent pas être imputables à une attitude particulière de l'Administration Pénitentiaire face à la démarche d'évaluation du CRÉDOC dans la mesure où les différents intervenants en prison y sont confrontés. Les coordinatrices des missions locales ont fait preuve d'une mobilisation sans faille pour constituer un échantillon de jeunes témoins, pour permettre notre accès à ces jeunes et organiser au mieux nos visites.

Après deux tentatives de passation de questionnaire après la sortie, abandon du groupe témoin

Le projet prévoyait d'interroger les jeunes du groupe témoin douze mois après leur sortie. Entre janvier et mars 2011 ainsi qu'en septembre 2011, le service des enquêtes du CRÉDOC a tenté de recontacter 32 jeunes du groupe témoin sortis depuis au moins 12 mois pour un questionnaire téléphonique sur leur parcours depuis la sortie. Seules 9 enquêtes ont pu être réalisées.

Ces résultats, très insuffisants pour permettre une comparaison statistiquement valide entre groupe test et groupe témoin, ont amené l'évaluation à renoncer à la réalisation de cette phase. Toutefois, grâce au suivi par les coordinatrices qui ont connaissance de tous les cas de retour en détention quel que soit l'établissement, il a été possible de connaître le taux de récidive du groupe témoin afin de le comparer avec celui des bénéficiaires.

Figure 4 Synthèse des phases de l'évaluation

PHASE	REALISATION	CALENDRIER
• Entretiens qualitatifs auprès des acteurs et partenaires du programme au démarrage de l'expérimentation	22 entretiens : porteurs de projet, SPIP, missions locales, juges d'application des peines, organismes de formation	De novembre 2009 à mars 2010
• 1 ^{er} questionnaire auprès des bénéficiaires (en détention)	71 questionnaires remplis sur les 72 jeunes	De novembre 2009 à octobre 2010
• 2 ^{ème} questionnaire auprès des bénéficiaires (en fin de programme, 5 mois après la sortie)	19 questionnaires remplis sur les 49 jeunes non (ré)incarcérés => entretiens qualitatifs auprès de bénéficiaires	D'avril 2010 à novembre 2011
• 1 ^{er} questionnaire auprès du groupe témoin (en détention)	70 questionnaires remplis	De novembre 2009 à décembre 2010
• 2 ^{ème} questionnaire auprès du groupe témoin (12 mois après la sortie)	9 questionnaires recueillis sur les 32 premiers jeunes libérés => abandon	De janvier 2011 à septembre 2011
• Tableau de bord de suivi des bénéficiaires (renseigné par la coordination ML, le SPIP et les conseillers référents justice des missions locales)	<ul style="list-style-type: none"> • Exhaustif sur les données coordination / SPIP • Données incomplètes sur le suivi mensuel par la mission locale de 42 jeunes libérés et non réincarcérés 	De décembre 2010 à juin 2012
• Entretiens qualitatifs auprès de bénéficiaires	3 entretiens pendant la phase 2 et 5 entretiens plus d'un an après la fin du programme	Juillet 2010 et mai à juin 2012
• Entretiens qualitatifs auprès des acteurs et partenaires du programme en fin d'expérimentation	21 entretiens : porteurs de projet, SPIP, missions locales, juges d'application des peines, organismes de formation	De juillet 2011 à juin 2012

4. Une forte mobilisation du porteur de projet pour faciliter le travail de l'évaluateur

Tout au long de l'évaluation, les deux coordinatrices des missions locales ont joué un rôle très important pour permettre au CRÉDOC d'accéder aux jeunes en détention, pour informer l'évaluateur du devenir des jeunes après leur sortie et pour inciter les divers partenaires au remplissage des tableaux de bord. L'évaluation a demandé une énergie importante de la part des acteurs du programme, particulièrement pour les coordinatrices et pour les conseillers référents justice chargés de remplir un tableau mensuel avec des informations concernant chaque jeune de l'expérimentation qu'ils accompagnaient. Pour autant, le porteur de projet n'a pas cherché à influencer sur les méthodes ou les conclusions de l'évaluateur. Il a été consulté, au même titre que les autres partenaires, au moment de la mise en place des différents outils de l'évaluation (questionnaires, grilles de collecte du tableau de bord). Les propositions du porteur de projet ont surtout consisté en des précisions apportées dans la formulation d'éléments du tableau de bord.

ii. Validité interne

Comparabilité du groupe bénéficiaire et du groupe témoin

La comparaison du groupe témoin et du groupe de bénéficiaire à partir des réponses à la première vague d'enquête permet d'identifier deux éléments de singularité :

- le groupe témoin comporte plus de très jeunes majeurs (la moitié des témoins contre un quart des bénéficiaires ont de 18 à 20 ans au moment où le CRÉDOC les interroge en détention) ;
- au sein du groupe témoin, les peines prononcées sont plus courtes (44% ont été condamnés à des peines inférieures à 12 mois, cette durée de peine ne concernant que 24% des bénéficiaires de l'expérimentation). Cet écart provient du mode de constitution du groupe témoin. Celui-ci a intégré pour partie des jeunes dont la durée de peine restante était trop courte pour suivre en détention la première phase du programme *Réussir sa sortie*.

Les effectifs de jeunes de l'échantillon témoin qu'il a été possible de retrouver 12 mois après leur libération étaient trop faibles pour réaliser des analyses statistiques. La coordination a pu cependant fournir des éléments exhaustifs sur les taux de récurrence comparés des bénéficiaires et de l'échantillon témoin.

Triangulation des données

In fine, le rapport d'évaluation s'appuie sur les éléments suivants :

- Questionnaire passé en détention auprès de la quasi-intégralité des jeunes ayant participé à l'expérimentation *Réussir sa Sortie* (71 répondants sur 72).
- Analyse des réponses des 19 jeunes interrogés par questionnaire dans les cinq mois après leur sortie.
- Analyse des tableaux de bord de suivi de 72 jeunes (dont 42 libérés non réincarcérés suivis par leur mission locale).
- Entretiens auprès des acteurs du programme *Réussir sa Sortie* dans les premiers mois de sa mise en place et un an après la fin du programme (22 personnes interviewées en vague 1 et 21 en vague 2).
- 8 entretiens approfondis avec des jeunes ayant participé au programme et avec leur conseiller référent justice.
- Bilan synthétique de l'action R2S 2009-2011².

² Anne-Cécile VIDAL, Albert LAGREE, Emmanuelle LECLERC, Alexandra VIDAL : *Des programmes adaptés à des profils méconnus, bilan de l'action R2S 2009-2011*, Mission Locale des Ulis, 2011.

II. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

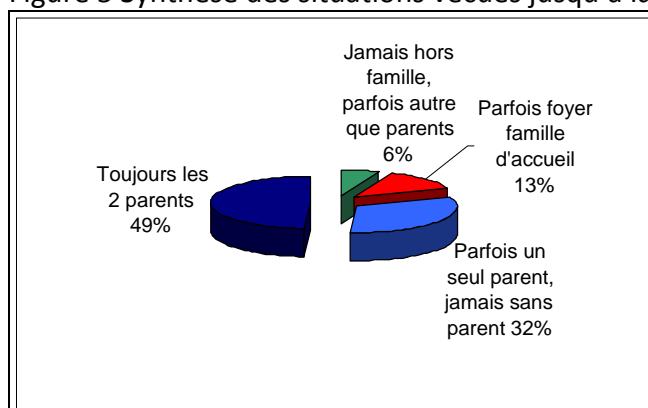
Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Les caractéristiques du public sont connues au travers du questionnaire passé en détention auprès de 71 des 72 participants au programme.

Une enfance en famille, généralement en France

Dans leur très grande majorité, les jeunes ont passé toute leur enfance dans leur famille. La moitié a toujours vécu avec ses deux parents jusqu'à la majorité. Un tiers a parfois vécu avec un seul parent. Quelques-uns ont passé une partie de leur enfance en famille mais sans leurs propres parents. Seulement un sur huit a connu un placement en foyer ou en famille d'accueil (Figure 5).

Figure 5 Synthèse des situations vécues jusqu'à la majorité

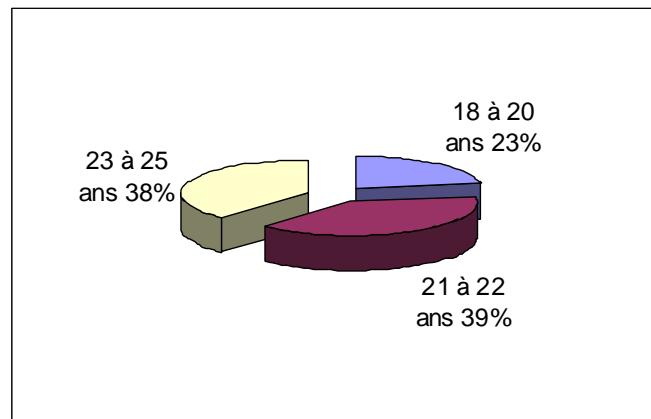


Source : enquête CRÉDOC sur les participants au programme R2S 2009-2010
Effectifs : 71 jeunes

La France est le pays de leur enfance pour plus de huit jeunes sur dix. Les jeunes qui ont été scolarisés à l'étranger sont arrivés une fois sur deux en France avant l'âge de dix ans.

Les trois-quarts des jeunes ont plus de vingt ans au moment où ils ont intégré le programme (Figure 6).

Figure 6 Age des participants à la date de l'enquête



Source : enquête CRÉDOC sur les participants au programme R2S 2009-2010
Effectifs : 71 jeunes

Les participants au programme sont très largement d'origine populaire : plus de huit sur dix ont un père ouvrier ou employé. Les mères qui ont déjà eu une activité professionnelle sont également ouvrières ou sont employées.

Des jeunes souvent chez les parents

Avant la détention, les trois-quarts des jeunes habitaient chez leurs parents. Un sur six habitait chez d'autres personnes de la famille. Les entretiens ont fait apparaître que les jeunes qui avaient quitté leurs parents vivaient parfois avec leur conjointe dans la famille d'origine de celle-ci. Moins d'un jeune sur dix habitait un logement indépendant avant l'incarcération. Quand les jeunes ne vivaient pas seuls, les relations étaient souvent jugées bonnes entre les personnes avec qui ils vivaient.

Un jeune sur quatre est déjà père, et un sur cinq habitait avec sa conjointe avant la détention.

Des contacts familiaux maintenus pendant la détention

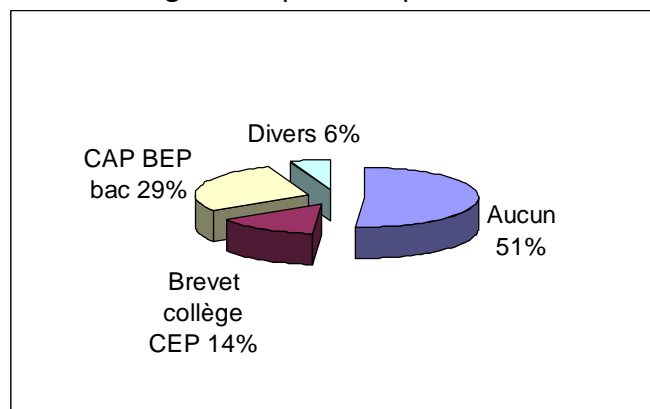
La proximité familiale forte constatée avant la détention, en particulier par l'effet de la co-résidence avec la famille d'origine, n'est pas interrompue par la détention : les trois-quarts ont des visites régulières au parloir, et ceux qui n'en ont pas ont presque tous des contacts avec les proches.

Un niveau d'études faible

Les trois-quarts ont poursuivi leur scolarisation au-delà de l'âge obligatoire de 16 ans, le quart étaient encore scolarisés après 18 ans. Les cas de déscolarisation avant l'âge obligatoire de 16 ans ne sont cependant pas exceptionnels, cette situation a concerné un jeune sur six.

Le niveau général de diplôme est faible : la moitié des participants n'a aucun diplôme. Les diplômes de niveau CAP-BEP-baccalauréat (il s'agit surtout de CAP) ne concernent qu'un tiers des jeunes (Figure 7).

Figure 7 Diplôme le plus élevé



Source : enquête CRÉDOC sur les participants au programme R2S 2009-2010
Effectifs : 71 jeunes

Comparés avec l'ensemble des jeunes en premier accueil reçus en 2010 par le réseau des missions locales, les jeunes de l'expérimentation ont un niveau nettement inférieur, en effet 29% des premiers contre 53% des seconds ont au moins un diplôme de niveau CAP-BEP³. Ce résultat est d'autant plus notable que 17% des premiers accueils dans le réseau national concernent des jeunes de 16 à 17 ans, âge auquel il est rare d'avoir déjà en main un CAP ou autre diplôme plus élevé, alors que l'expérimentation ne touche que des jeunes d'au moins 18 ans.

Ce faible niveau d'études va de pair avec des difficultés dans la maîtrise des savoirs de base : un tiers des jeunes du programme reconnaît avoir des difficultés en écriture, et près d'un sur six en lecture.

Les quatre cinquièmes des participants au programme n'ont pas le permis de conduire.

Neuf jeunes sur dix ont déjà travaillé

Neuf jeunes sur dix ont déjà travaillé avant la détention. Les dernières professions mentionnées renvoient à des postes souvent peu qualifiés : ouvrier du bâtiment, manutentionnaire, préparateur de commande, serveur ou aide-cuisinier... Quelques secteurs ressortent : sept jeunes sur dix ont déjà travaillé dans le transport, la manutention ou le magasinage, six jeunes sur dix dans le bâtiment, quatre sur dix dans les métiers de bouche ou dans la restauration, un tiers dans le nettoyage et une proportion voisine dans le commerce.

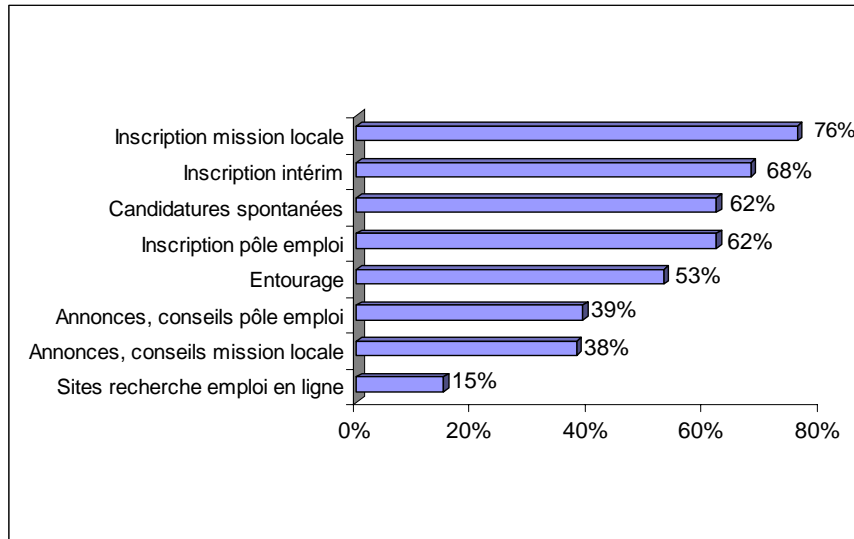
Les trois-quarts des participants à R2S ont connu au moins une période d'emploi dans les douze mois avant l'entrée en détention. Dans six cas sur dix ils ont alterné emploi et chômage. Les emplois occupés sont souvent précaires (CDD, intérim).

L'expérience de recherche d'emploi concerne la quasi-totalité de ces jeunes. Le type de démarches le plus souvent mentionné pour rechercher un emploi est l'inscription à la mission locale : les trois-quarts des jeunes ont fait ce type de démarche. Cette inscription n'implique pas toujours un véritable appui de cette structure pour la recherche d'emploi, la

³ Lionel BONNEVIALLE : « L'activité des missions locales et PAIO en 2010 - Les premiers accueils se maintiennent à un niveau élevé », *DARES Analyses* n°007, janvier 2012.

part des jeunes ayant mentionné l'utilisation d'annonces de la mission locale ou le recours à des conseils de la part des professionnels de cette institution est deux fois plus faible. Les deux tiers des participants ont déjà été inscrits en agence de travail temporaire (Figure 8).

Figure 8 Démarches de recherches d'emploi avant la détention



Source : enquête CRÉDOC sur les participants au programme R2S 2009-2010
Effectifs : 71 jeunes

Peu de primo-condamnés

D'après le tableau de bord élaboré par les coordinatrices et le SPIP, pratiquement tous les jeunes avaient déjà été condamnés avant leur incarcération. Sur ce point le tableau de bord diverge des déclarations des jeunes dont un tiers a déclaré que c'était leur première condamnation. D'après le tableau de bord, cette proportion d'un tiers correspond en fait à la part de ceux qui sont incarcérés pour la première fois. Cette proportion de primo-incarcérés est conforme à celle observée sur l'ensemble de la population détenue dans la maison d'arrêt. Cette divergence entre les données objectives sur les situations pénales disponibles auprès de la coordination et la présentation que font les jeunes de leur passé pourrait être le signe qu'en l'absence d'un séjour en détention la réalité de la condamnation est occultée.

Les jeunes du programme ont pour les trois-quarts d'entre eux été condamnés à une durée de peine supérieure à un an. Un jeune sur trois a déjà effectué au moins huit mois de détention à la date où le CRÉDOC les a rencontrés.

Adhésion du public ciblé au dispositif

Les effectifs de jeunes intégrés à l'expérimentation correspondent aux objectifs initiaux du programme. L'intégration des jeunes a toujours reposé sur le principe de la libre adhésion.

L'adhésion des jeunes à l'expérimentation en cours de détention a été forte d'après les observations du CRÉDOC et les commentaires des acteurs interrogés

Le programme prévoyait d'aider les détenus à préparer un dossier de demande d'aménagement de peine. Plusieurs des acteurs interviewés ont mis en avant cette

composante dans l'adhésion au programme. Celle-ci n'est pas exclusive de la motivation plus globale de se créer un avenir à l'extérieur par l'insertion professionnelle :

« La difficulté est donc de bien repérer la motivation des jeunes, en partant du principe que les jeunes qui sont à l'intérieur sont prêts à dire et faire à peu près tout ce qu'il faut pour être dehors. La difficulté c'est de distinguer ceux qui viennent juste pour avoir un aménagement et ceux qui sont vraiment motivés pour être suivis et aboutir dans un objectif professionnel, une formation. Cette difficulté est encore plus vraie maintenant que le dispositif est connu des détenus à Fleury-Mérogis. L'information circule entre les détenus. C'est : " si tu vas dans ce dispositif-là, tu vas avoir un aménagement de peine plus vite. " » (Mission locale)

Les cas de refus d'aménagement de peine ont parfois eu un effet démobilisateur sur la participation au programme. C'est le cas de ce jeune dont la demande d'aménagement de peine n'était pas recevable. En effet des condamnations liées à d'autres affaires sont tombées pendant qu'il participait au programme en détention :

« Les points négatifs c'est qu'on m'a dit des choses qui n'ont pas abouti à la fin. Comme quoi mon dossier il était recevable. Comme quoi moi il ne fallait pas que je m'inquiète, tout ça. Que j'allais sortir normalement, tout ça. On m'a raconté ce que j'avais envie d'entendre mais à la fin ce n'était pas ça. » (Jeune 1)

Quand ce même jeune est sorti de détention, il était trop tard pour intégrer un autre groupe. Ses relations avec la conseillère mission locale, déjà régulières alors qu'il était en détention, sont cependant restées fortes :

« Je la vois le plus souvent possible, j'ai son numéro personnel, je m'entends super bien avec elle, elle fait beaucoup de choses pour moi. La mission locale déjà, premièrement elle m'a expliqué toutes les démarches pour faire un dossier pour sortir de détention en aménagement de peine, elle m'a soutenu en détention. Pendant deux trois mois ça a été la crise au niveau industrie, il n'y a pas eu de travail donc elle m'a fait les lettres pour ma SPIP en lui disant bien comme quoi tous les jours je venais à la mission locale que je cherchais du travail, tout ça. Là pour le moment elle m'aide aussi dans le moyen de transport et qui dit moyen transport dit chèque mobilité. Et puis dès que j'ai un problème personnel elle est là... et voilà quoi. Elle fait du bon travail. » (Jeune)

D'après la coordination des missions locales, neuf jeunes sur dix ont déposé un dossier d'aménagement de peine. Six jeunes sur dix l'ont obtenu dès la première demande. En cas de refus, une fois sur deux le jeune a abandonné l'expérimentation, soit à sa demande, soit à l'initiative des personnes en charge du pilotage du programme, la date prévisible de sortie étant trop lointaine.

La majorité des jeunes rencontrés ont vu dans l'expérimentation une chance qu'ils ont su saisir :

« Le projet, il m'a servi, et franchement un grand merci. Il ne faut pas laisser tomber le projet. Il y a d'autres gens qui le méritent. Il y a des gens qui sont un peu indécis mais y en a qui le méritent qui peuvent changer leur vie, qui ont fait des erreurs et qui ont le droit à une deuxième chance. » (Jeune)

Les jeunes qui ont suivi ce programme y ont vu une opportunité de se réinsérer progressivement dans le monde du travail :

« C'est un bon projet qui permet d'aider les gens à sortir c'est bien. Et ça aide aussi les gens à se réinsérer dans la vie du travail. Ça explique comment retrouver le goût au travail. C'est

*en petites étapes, ce n'est pas un changement brusque donc on a le temps de s'y habituer. »
(Jeune)*

Après la sortie de détention, l'adhésion est d'autant plus forte que le jeune est encore sous main de justice. Ceux qui sortent en fin de peine ou ceux qui trouvent très rapidement un contrat à durée indéterminée sont moins motivés pour participer aux activités à la sortie. Deux jeunes ont été exclus du programme pour absence aux activités, deux autres parce qu'étant interdits de territoire sur le département de l'Essonne ils ne pouvaient participer aux activités.

ii. Les effets du dispositif expérimenté

Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Les effets du programme sont abordés à partir des 19 questionnaires de bénéficiaires, des 8 entretiens approfondis auprès des jeunes, d'éléments du tableau de bord et des entretiens avec les acteurs du programme.

La participation aux actions du programme

1. Un approfondissement du projet professionnel par les entretiens individuels

Une partie des interventions de l'expérimentation a consisté en des entretiens individuels avec la mission locale, le SPIP et les organismes de formation intervenant en détention. La grande majorité des 19 jeunes ayant répondu au questionnaire ont apprécié ces temps d'entretiens.

Toujours d'après ces 19 questionnaires, plus de la moitié des jeunes sont satisfaits du nombre d'entretiens individuels avec l'organisme de formation en détention. 5 jeunes auraient aimé bénéficier d'un nombre plus élevé d'entretiens et 3 auraient préféré un nombre inférieur d'entretiens. Les entretiens avec le SPIP ainsi qu'avec la mission locale sont le plus souvent jugés en nombre suffisant. Les jeunes insatisfaits sur ce point regrettent que ce nombre n'ait pas été plus élevé.

Les activités en groupe en détention sont jugées positivement par les jeunes. Une large majorité des 19 jeunes enquêtés ont trouvé les ateliers animés en détention par CRedy utiles. Les informations collectives du SPIP et des missions locales en détention ont elles aussi été jugées utiles par pratiquement tous les jeunes.

2. Les interventions dans le programme Réussir sa Sortie après la détention : du chantier école à la recherche d'emploi

La moitié des 19 jeunes ayant répondu au questionnaire à l'issue du programme ont déclaré avoir participé à des mises en situation de travail avec l'organisme Repères. Il s'agissait d'un chantier école dans le domaine du bâtiment. Les avis sont mitigés sur cette expérience.

Certains jeunes y ont vu une perte de temps, d'autres une expérience qui leur a permis de remettre les pieds sur terre au lendemain de la sortie de détention :

« Après au niveau du chantier en gros moi ça m'a servi, je me suis mis directement dans le bain. Que sortir... chercher... me remettre dedans du jour au lendemain comme ça j'aurais pu craquer au bout d'une semaine, dire voilà je n'ai pas profité de ma sortie. » (Jeune)

Les démarches d'élaboration de projet professionnel avec l'organisme CRedy ont concerné la moitié des jeunes, et elles ont pour 6 des 9 jeunes concernés été jugées utiles par eux. Suite à ces étapes d'élaboration de projet, 5 des jeunes ont effectué, toujours avec ce même organisme, des démarches de réalisation de leur projet professionnel : rencontre avec des employeurs, recherche sur le web sur le secteur d'activité qui les intéresse... Tous les 5 ont jugé que ces étapes leur avaient été utiles.

Six jeunes sur dix ont participé à la préparation au code de la route avec la Boutique Club Emploi, presque tous ces jeunes ont déclaré que cette formation leur a semblé utile. Le nombre de jeunes ayant participé à d'autres ateliers avec la Boutique Club Emploi est plus restreint (6 jeunes concernés parmi les 19 interrogés par le CRÉDOC) et tous ont jugé positivement ces ateliers.

Le contenu des remises à niveau effectué par cet organisme a été modifié par rapport au projet initial. En effet, une fois libérés, certains jeunes étaient moins motivés par ces ateliers parfois vécus comme étant trop proches d'un contenu scolaire. Leur intervention s'est davantage centrée sur les besoins immédiats dans le cadre de la recherche d'emploi.

« J'ai constaté en termes de construction du projet et d'accès à l'emploi quelque chose de plus fort. Quand même ils sont plus encadrés, en tout cas, tant qu'ils sont avec les organismes de formation. J'ai constaté un meilleur accès à l'emploi, plus rapidement. Parce qu'ils étaient quand même en recherche active tous les jours avec l'organisme de formation. J'ai surtout vu des jeunes en recherche active... C'est ma perception. C'était de la recherche d'emploi. » (Mission locale)

Un des jeunes interviewés suggère d'ailleurs que ces ateliers soient plutôt placés en détention, au moment où la concurrence avec la recherche active d'emploi n'existe pas et où la disponibilité en temps est importante.

Les deux tiers des jeunes ont participé à des activités de la recherche d'emploi avec FREE Association. Une très grande majorité a trouvé ces démarches utiles.

Quelques rares participants ont exprimé un point de vue critique sur cette structure, à l'image de ce jeune qui a eu le sentiment que les postes proposés ne correspondaient pas à ses attentes :

« FREE, ils vous envoient vers du travail sans forcément chercher quelque chose qui vous plaît. C'est du travail à l'usine et en général chercher du travail qu'on n'aime pas c'est arrêter dans pas longtemps. Ils vous donnent du ménage ou de la manutention, ils font pas dans le détail eux en fait. Ils me proposaient des trucs qui ne m'intéressaient pas trop. FREE je n'y suis pas beaucoup allé, j'ai été à deux trois rendez-vous, ça ne m'a pas plu. J'ai vu ça avec ma conseillère de mission locale et voilà j'ai trouvé un travail tout seul. » (Jeune)

Sur dix jeunes en contact avec FREE Association, six ont été accompagnés par cette structure pour des entretiens d'embauche.

Même après la fin du programme, certains liens perdurent avec les organismes de formation qui sont intervenus pendant le programme :

*« Quand j'ai été au chômage, j'allais à l'association FREE pour leur demander un coup de pouce sur la recherche d'emploi et eux malgré que j'étais plus sur le projet ils m'aidaient quand même à faire mes recherches, faire le CV, faire mes démarches tout ça. Je vais voir l'association FREE pour donner des nouvelles pour donner le bonjour, des fois quand j'ai des papiers qui me manquent et je sais que eux si ils peuvent m'aider ils m'aident encore. Franchement bien. Il n'y a rien à dire. Oui franchement ça m'a donné un bon contact. »
(Jeune)*

3. Des contacts souvent étroits avec la mission locale

Jusqu'au sixième mois après la sortie, les tableaux de bord font état d'au moins un rendez-vous mensuel du jeune pour la moitié des jeunes du programme. Jusqu'au neuvième mois après la sortie, les tableaux de bord font état d'informations connues du référent pour quatre jeunes sur dix sortis de détention.

Les deux tiers des 19 jeunes ayant répondu à l'enquête ont mentionné au moins un contact mensuel avec leur conseiller mission locale. Seuls 3 jeunes sur 19 ont déclaré n'avoir aucun contact avec leur conseiller.

Des aides fréquentes dans le domaine de la recherche d'emploi

D'après les 19 questionnaires recueillis, les conseillers des missions locales ont aidé les jeunes à rédiger un CV (sept jeunes sur dix), à préparer un entretien d'embauche et à chercher un emploi (six jeunes sur dix). Les tableaux de bord confirment ces ordres de grandeur.

Les aides au déplacement

D'après le tableau de bord, deux jeunes sur trois ont reçu de leur conseiller une aide au déplacement. Les aides les plus fréquentes dans ce domaine sont les tickets mobilité. Deux jeunes ont également eu accès à un prêt de deux-roues.

4. Un temps plus important que prévu consacré à la résolution de problèmes administratifs

Lever les freins administratifs à l'intégration faisait partie intégrante du programme :

« L'une des spécificités du dispositif est de prendre en charge le côté administratif, lever les freins à l'intégration. Il aide les jeunes à franchir des portes qu'ils n'auraient pas franchis seuls. La banque, le trésor public, la sécurité sociale, et les conduit à une meilleure connaissance de leurs droits, leurs devoirs. Qu'est-ce qu'ils peuvent faire, ne pas faire et comment ils ont aussi le droit à certaines choses. » (Coordination des missions locales)

Divers intervenants du programme ont dû consacrer un temps important à la résolution de problèmes administratifs, qu'il s'agisse du renouvellement d'une carte d'identité ou d'une carte de séjour, de la réouverture d'un compte bancaire ou de l'accès à la CMU. L'absence de papier d'identité à jour et de compte bancaire compromet l'accès à un emploi déclaré. Un

tiers des tableaux de bord fait état de démarches de ce type avec le soutien de la mission locale. L'enquête auprès des 19 jeunes confirme cet ordre de grandeur.

Ce jeune évoque son apprentissage des démarches administratives grâce au programme *Réussir sa Sortie* :

« J'ai appris à faire quelques démarches administratives que je ne connaissais pas avant et voilà. Tout ce qui est les CV, les démarches pour retrouver du travail, les démarches pour faire les papiers avec la banque, tout ça. » (Jeune)

D'après les entretiens avec les acteurs, les jeunes appréhendaient mal les démarches à effectuer :

« Les partenaires ont dû beaucoup s'investir pour que les jeunes puissent avoir leurs papiers d'identité, leur numéro de sécurité social ainsi que leur compte bancaire. (...) Les jeunes avaient du mal à accepter ces difficultés administratives et pensaient que ces problèmes se résoudraient d'eux même à leur sortie dans le dispositif. Pour eux ils allaient aller une fois en préfecture ils auraient leur pièce d'identité, ils iraient une fois à la banque leur compte en banque serait débloqué, ils ne seraient plus interdits bancaire et autre. » (Organisme de formation)

« Ce n'est pas simple pour eux d'aller faire une carte d'identité, ouvrir un compte bancaire, etc. Parce que ça leur demande des démarches administratives extrêmement lourdes, payer les parties civiles, aller au trésor public savoir combien ils ont d'amende, etc. C'est très compliqué, c'est plein de choses qu'ils n'ont jamais faites pour la plupart sur lesquelles on leur demande énormément d'investissement et à un moment donné toutes ces démarches-là qui sont nécessaires pour pouvoir aller à l'emploi, toutes ces démarches-là sont assez envahissantes et on a eu à un moment des jeunes qui étaient démotivés mais qui ont pu retrouver très rapidement une motivation. » (Coordination des missions locales)

5. L'aide du CIVIS pour un tiers des jeunes

D'après le tableau de bord, moins d'un tiers des jeunes a pu bénéficier d'une allocation CIVIS. C'est parfois l'absence de certains documents (par exemple un relevé d'identité bancaire) qui a bloqué le versement. Dans d'autres cas les jeunes avaient déjà épuisé leurs droits à l'allocation avant la détention. Le SPIP a parfois pu débloquent des tickets service pour apporter une aide, en particulier pour le repas du midi. Quelques jeunes ont obtenu des aides alimentaires par la mission locale suite à un dossier de demande du fonds d'aide aux jeunes.

Les effets du programme sur les publics et l'impact sur les parcours

1. Des effets positifs sur la diminution de la récidive

Le SPIP et la coordination ont fourni des données sur les retours en détention. Fin décembre 2010, sur les 59 jeunes qui avaient été libérés, 13 étaient retournés en détention. Près de la moitié de ces retours était occasionnée par un non-respect des obligations de semi-liberté : 7 jeunes ont été incarcérés pour une nouvelle affaire. Si l'on se base sur le nombre de jeunes retournés en détention pour de nouveaux faits, le taux de récidive est de 12%. Si on ne tient pas compte des motifs de retour en détention, le taux de réincarcération est de 22%. A cette

même date, dans le groupe témoin, sur 61 jeunes libérés, le taux de réincarcération est le double de celui du groupe des bénéficiaires.

Le programme semble donc avoir eu un effet positif sur la diminution du taux de récidive.

2. Une majorité de jeunes a eu accès à l'emploi au moins temporairement

D'après le tableau de bord rempli par les conseillers référents justice des missions locales, six jeunes sur dix ont eu au moins une période d'emploi dans les douze mois qui ont suivi leur sortie de détention. Un tiers des jeunes a été mis en relation avec au moins une entreprise par son conseiller.

Les 19 questionnaires font état d'une part encore plus importante de jeunes ayant connu l'emploi depuis leur libération. Seuls 3 jeunes n'ont jamais eu d'emploi, la plupart en ayant occupé plusieurs. Mais ces emplois sont souvent précaires : seulement un jeune sur quatre est en CDI au moment où le CRÉDOC l'a interrogé.

Les tableaux de bord remplis par les conseillers font état de 3 jeunes seulement ayant eu accès à une formation. Ce nombre est vraisemblablement sous-estimé, puisque dans le cadre de l'enquête menée par le CRÉDOC, sur les 19 jeunes interrogés, 5 ont mentionné une formation depuis leur sortie de détention. L'aide la plus fréquente pour accéder à une formation est la mission locale, 3 des 5 jeunes interrogés concernés par une formation l'ont trouvée par ce moyen.

Le programme *Réussir sa Sortie* était davantage orienté vers l'accès à l'emploi que vers la formation. Cette orientation n'était pas toujours adaptée à tous les jeunes, certains ont dû insister avec l'aide de leur conseiller mission locale pour passer par une étape de formation :

« J'ai eu des difficultés pour des jeunes qui avaient vraiment envie de travailler leur projet professionnel (...) où ils avaient envie de prendre du temps pour faire de la formation. Là ça a été parfois une négociation un peu ardue mais qu'on a menée. Je ne le vois pas forcément comme une difficulté. Ça fait partie du « travailler ensemble » et là c'était les positions de chacun. Et parfois il y avait des débats importants et à renégocier les choses pour le jeune, de ma place de conseillère. » (Mission locale).

Sur les 16 jeunes ayant répondu au questionnaire du CRÉDOC et ayant eu au moins une période d'emploi depuis leur libération, le partenaire le plus souvent cité parmi ceux les ayant aidés est FREE association (mentionné par 4 jeunes), suivi de la mission locale (mentionné par 3 jeunes). Les autres moyens pour trouver un emploi sont les relations, l'inscription dans une agence de travail intérimaire, les réponses à des annonces et les candidatures spontanées.

3. Peu d'évolution dans les situations de logement

D'après l'enquête comme d'après le tableau de bord, après la sortie de détention, huit jeunes sur dix habitent chez leurs parents ou chez un proche. Ces situations ne sont pas toujours stables, près de la moitié des jeunes ayant déclaré à l'enquête qu'il leur sera nécessaire de trouver un autre logement dans les six mois. Ces situations évoluent peu vers l'autonomie, la stabilisation en emploi étant une condition nécessaire pour accéder à un

logement indépendant. On note des passages d'un hébergement chez les parents à un hébergement chez d'autres proches -souvent dans la famille de la compagne - ou vers une chambre en foyer.

4. Une amélioration de la confiance en soi

Le programme expérimental a souvent été vécu par les bénéficiaires comme une reconnaissance de leur valeur. Les jeunes ont apprécié l'attention qui leur a été portée :

« C'était bien quelqu'un qui s'occupe de vous. Franchement en prison, je ne sais pas comment vous dire, c'est bien. Ça fait du bien. Quand vous êtes en prison personne ne s'occupe de vous, vous êtes tout seul en fait. Déjà quelqu'un qui pense à vous. » (Jeune)

Les différents partenaires associés au programme expriment eux aussi cet effet positif du programme dans le renforcement de la confiance en soi des jeunes :

« Je pense que c'est une valorisation. C'est des personnes, on ne leur a jamais rien proposé. Il y avait un autre regard. La plupart n'ont connu que l'échec, scolaire, etc., la plupart ont peur d'un examen, et finalement même passer le code de la route des choses comme ça, ça paraît anodin mais certains ont quand même cette hantise. » (SPIP)

L'implication des partenaires produit en retour un investissement de la part des jeunes :

« Même les plus retards, ceux qui ne croyaient plus en rien, qui n'avaient plus d'espérance, ont senti qu'il y avait des gens qui étaient investis qui y croyaient je pense à tous les niveaux des prestataires. Ça fait du bien quand même je pense de se dire ça. » (Organisme de formation)

Le programme a été un aiguillon pour aider les jeunes à préciser leur projet dès la phase de détention :

« Pour moi le dispositif a eu des effets positifs sur les jeunes que j'ai accompagnés. Tous, ils ont eu à se positionner sur ce qu'ils voulaient faire. C'est quelque chose de très positif parce que souvent on est sur une demande d'aménagement où on fait ce qu'on peut, une sortie et après qu'est-ce qu'on fait ? Là il y avait un souci de ce qu'ils allaient mettre en place. Ils ont eu à faire des choix et à les défendre et je trouve que dans leur trajectoire de vie c'était important. » (Mission locale)

Les entretiens avec les jeunes confirment que le programme les a aidés à se projeter dans le futur, dans la vie après la prison.

« C'était bien déjà d'une ça permettait de sortir de sa cellule et de discuter de son projet professionnel pour plus tard. Moi je trouvais ça intéressant. On n'est pas dans notre tête en cellule à se dire voilà toi tu vas faire ça toi tu vas faire ça. On expliquait notre projet et eux ils essayaient de tout faire pour que ça réussisse. » (Jeune)

5. Une dynamisation par le groupe

Les jeunes ont pour la grande majorité d'entre eux appréciés les temps passés en groupe. Aucun des 19 jeunes interrogé par questionnaire n'a trouvé que les relations n'étaient pas bonnes entre participants.

Une majorité des jeunes ont déclaré que le temps en groupe en détention leur avait convenu, les autres jeunes se partageant entre ceux qui auraient souhaité plus de temps et d'autres moins consacrés à ces informations collectives.

Les entretiens approfondis avec les jeunes font émerger des avis plus nuancés sur la préférence des entretiens collectifs sur les temps individuels. Tout en déclarant avoir apprécié le groupe, deux des jeunes rencontrés pensent que les entretiens individuels ont permis d'aller plus loin et sont plus adaptés à des personnes plus réservées :

« On avance mieux en entretien individuel mais en groupe c'était pas mal aussi. Moi je préférais les individuels. On a mieux le temps de s'exprimer, on peut mieux dire ce qu'on pense. » (Jeune)

« C'est mieux d'exposer son problème individuellement, d'être géré individuellement pour que les personnes puissent réellement nous comprendre parce que, à plusieurs, ce n'est pas évident pour des personnes pas vraiment timides, mais légèrement timides, pour expliquer réellement sa propre situation. Certains doivent avoir une situation plus difficile que d'autres et ça ne doit pas réellement les enchanter de dévoiler leur problème devant tout le monde. » (Jeune)

Les entretiens avec les jeunes font apparaître que les échanges au sein du groupe ont été vécus par la plupart d'entre eux comme stimulants :

« C'était bien aussi pour le fait de rencontrer des gens de l'intérieur mais qui avaient une envie de s'en sortir à l'extérieur. L'avantage c'est qu'on rencontre des gens qui ont plus la même demande on va dire. Voilà on avait un objectif commun. Ça apportait un soutien moral peut-être. Parce que la force elle est dans un groupe et là il y avait une force de groupe. (...) Quand on est en groupe ça nous cadre. » (Jeune)

Les activités en groupe ont été l'occasion d'élargir l'horizon et d'accroître les secteurs d'emploi envisagés par la suite :

« On venait discuter de nos projets en même temps, il y avait un peu de curiosité, il y avait des métiers que moi je ne connaissais pas encore que certains avaient entendu parler et voilà. Ça m'a apporté des informations. » (Jeune)

Certains des acteurs interrogés pensent que le groupe a aidé les jeunes à s'engager dans l'expérimentation par respect pour les intervenants extérieurs et les autres participants :

« Certains ont quand même réussi à prendre sur eux en se disant si je fais ça, ça risque de remettre en question... ou même par respect par rapport aux collègues, aux partenaires. Donc certains ont tenu le coup parce qu'ils savaient que derrière il y avait un engagement auprès d'autres personnes, que ce n'était pas que eux. Et ça, ça a été vraiment intéressant aussi. (...) Les jeunes, entre eux, ils s'auto-cadraient. Il y en avait qui avaient du mal pour se lever c'était les autres qui les aidaient, il y avait vraiment une cohésion de groupe pour mener ensemble cette expérience et ça c'est quelque chose auquel on n'avait pas du tout pensé. Ça c'était vraiment intéressant parce qu'entre eux ils se régulaient. » (SPIP)

La coordination des missions locales pense que les échanges entre les jeunes ont permis de créer une dynamique favorable à l'insertion :

« On s'est rendu compte qu'on avait beaucoup d'apports du temps en collectif parce qu'ils ont une histoire commune. On a créé R2S notamment parce qu'on s'est aperçu qu'après la détention c'était compliqué d'intégrer des dispositifs de droit commun sur lesquels justement ils avaient déjà participés (...). On a voulu le faire en collectif parce qu'on s'est dit

les suivis en individuel c'est très bien et ça fonctionne pour certains mais ça ne fonctionnait pas pour tous. Au bout d'un moment il y avait une démotivation qui arrivait ou un manque de maturité. » (Coordination des missions locales)

Le programme avait envisagé une date de sortie proche pour les participants de chaque groupe par l'obtention de remises de peine. Ainsi les activités auraient pu continuer à l'extérieur avec les mêmes jeunes. Le maintien en détention de certains participants, soit par refus d'aménagement de peine, soit parce que de nouvelles condamnations liées à d'autres délits étaient tombées, a pu remettre en cause cette dynamique.

Gouvernance et coordinations d'acteurs

L'évolution du partenariat est abordée essentiellement au travers des deux vagues d'entretiens réalisés auprès des acteurs du programme.

La coordination des missions locales organisait tous les mois une réunion avec les référents justice et les directions des missions locales, le SPIP et les organismes de formation pour évoquer les problèmes d'organisation, faire évoluer l'organisation du projet et faire un point sur le devenir de chaque jeune. Les décisions d'orientation dans les différentes phases étaient faites lors de cette instance. Ces réunions étaient consommatrices de temps mais constituaient un temps précieux d'échange d'information et de réajustement du dispositif dans un cadre collectif.

Un renforcement des liens entre partenaires

Le programme a clairement renforcé les échanges entre les principaux partenaires associés à sa mise en œuvre (missions locales, SPIP, organismes de formation), grâce aux efforts importants de la part de la coordination des missions locales. D'autres institutions plus extérieures au programme (personnes en charge de l'organisation de la détention, administration, tribunal) mais intervenant sur le parcours des jeunes ont été moins associées au départ, ce qui a pu ralentir le parcours des jeunes vers l'insertion sociale.

1. Un renforcement des échanges de pratiques entre les missions locales

Les dix missions locales de l'Essonne ont eu des occasions régulières de rencontres autour du suivi proposé aux jeunes sous main de justice, tant en détention qu'après. Ces échanges ont permis de débattre de la prise en charge de ces jeunes.

Mon collègue était bien identifié par les partenaires et inversement. Lui ça a enrichi son parcours parce que du coup il a pu voir le fonctionnement des autres référents justice. (Mission locale).

Un acteur des missions locales analyse les deux grandes orientations autour des objectifs à atteindre. Certaines structures privilégiaient l'accès à l'emploi afin d'assurer leur autonomie financière, d'autres ayant une vision plus large des objectifs du programme :

« Trouver un accord sur les objectifs à atteindre ne serait-ce qu'entre nous missions locales c'est compliqué. Il y a ceux qui sont d'une culture « emploi » et ceux qui sont d'une culture " emploi ok mais projet de vie aussi ". » (Mission locale)

2. Entre le SPIP et les missions locales : un approfondissement du partenariat

Le programme s'est appuyé sur un partenariat entre les missions locales du département et le SPIP qui existait antérieurement et a été amené à évoluer.

Des relations qui se structurent entre les organismes

Les relations sont passées de simples échanges autour de cas individuels à des liens plus structurés entre les organismes :

« Dans le cadre de R2S c'est plus structuré. Pour un projet individuel c'est moins évident parce qu'on travaille au coup par coup avec le SPIP référent qui n'est pas le même en détention et à la sortie. » (Mission locale)

« Le partenariat avec le SPIP, on travaillait avec eux mais de façon individuelle pour des situations. Là vraiment on est partenaire privilégié. [Avec le SPIP] on a un langage commun, ils savent de quoi ils parlent. Il y a dix ans même si on travaillait avec la justice on n'avait pas du tout un partenariat comme ça avec le SPIP. » (Mission locale)

Une connaissance mutuelle des cultures professionnelles

L'approfondissement du partenariat a été l'occasion pour le SPIP et les missions locales de mieux comprendre quels étaient les métiers des uns et des autres, et de réduire les craintes de voir les autres structures intervenir sur leur domaine :

« R2S nous a apporté une meilleure connaissance des champs de compétences et d'application des uns et des autres, de nos cœurs de métier. Ce qui est un peu compliqué c'est que la mission locale a un domaine de prise en charge globale du jeune et ça, ça posait des problèmes au SPIP parce qu'à un moment ils avaient l'impression que la mission locale elle venait empiéter dans leur champ de compétences sauf que c'est une réalité, la mission locale elle a le volet insertion mais elle travaille aussi sur tout le reste. » (SPIP)

Le partage entre la mission locale et le SPIP renvoie à deux fonctions différentes, le SPIP est en charge du suivi judiciaire, et la mission locale du suivi professionnel. Cette division des domaines renvoie à l'opposition entre obligation et libre adhésion.

« Pour moi ça a évolué de manière très positive sur les propositions des uns et des autres, sur les fonctions et les places à occuper. Pour un conseiller mission locale c'est hyper confortable quand le SPIP est bien représenté. Du coup on est beaucoup plus au clair sur les rappels à la loi. (...) On peut être complètement nous dans notre position de libre adhésion et ça c'est très confortable. » (Mission locale)

Ce partenariat a permis d'échanger autour des pratiques professionnelles :

« Comme on a vraiment fait le programme ensemble, on a travaillé avec un langage commun. Même si le SPIP s'occupait de l'aspect judiciaire et nous de l'insertion professionnelle et sociale, on parlait du même jeune, on a pu se voir en amont, chacun n'intervenait pas isolément dans son champ individuel, on était vraiment en partenariat, on connaissait la situation du jeune. R2S a fait exploser le partenariat de façon positive on a tous vu ce que faisait le CIP dans son métier, on a montré nous ce que nous faisons dans les missions locales et donc du coup pour le suivi du jeune ça a été beaucoup plus simple. » (Mission locale)

3. Les organismes de formation ont apporté une diversification des regards

L'intervention des organismes de formation a été l'occasion d'un suivi quotidien des jeunes intégrés au programme après leur sortie de détention. Même si l'une des missions locales remet en cause l'intervention de partenaires extérieurs dans l'accompagnement vers l'emploi, la plupart des partenaires voient dans la multiplicité des intervenants un enrichissement dans les solutions apportées aux jeunes.

« Pour nous le travail en collectif c'était une plus-value parce que c'était aussi croiser les regards. Le SPIP ou FREE Association n'abordent pas le public comme nous on l'aborde. Pour moi, plus on est autour d'un cas, plus c'est facile d'être exhaustif sur ce cas, de le voir sous un maximum de facettes pour essayer de trouver et d'apporter les bonnes solutions. C'est toujours plus riche de travailler à plusieurs que tout seul. » (Mission locale)

4. Un meilleur suivi des jeunes en risque de décrochage

Les échanges entre organismes ont apporté un éclairage sur les solutions à apporter aux jeunes, ainsi que sur ceux qui étaient en cours de décrochage du dispositif :

« Comme il y avait énormément de communication entre les associations qui prenaient en charge, le SPIP, les missions locales, etc. on savait tout de suite en fait dès qu'il y en avait un qui commençait à décrocher. » (SPIP)

5. Des entreprises associées au projet sans le savoir

FREE Association, l'organisme de formation chargé spécifiquement d'accompagner les jeunes vers l'emploi utilise la méthode IOD (intervention sur l'offre et la demande). Dans ce cadre les entreprises acceptent de se voir proposer un candidat pour un poste sans présenter son parcours antérieur. Les entreprises n'avaient donc pas connaissance de la participation des jeunes à un programme spécifique visant à l'intégration professionnelle de jeunes sortant de prison.

Des freins et obstacles à la mise en place du programme

1. Un nombre néanmoins trop élevé d'organismes de formation

Le fait que plusieurs organismes de formation aient été associés au projet a posé un certain nombre de problèmes.

Une appropriation insuffisante du bilan fait en fin de détention

Les entretiens individuels faits lors de la phase en détention par l'organisme de formation CRedy se terminaient par un entretien de bilan-diagnostic en présence du jeune. Le projet prévoyait que ces entretiens associent également le conseiller référent justice. Dans les faits seule une minorité d'entretiens-diagnostic a eu lieu en présence du conseiller. Selon les données des tableaux de bord, seuls trois jeunes ont eu un entretien tripartite avant la sortie. Ces bilans, réalisés entre le jeune et l'organisme de formation intervenant en détention, ont peu été réutilisés par les autres partenaires dans la suite du parcours.

Un obstacle à la circulation de l'information

Certains acteurs estiment que le grand nombre d'intervenants a été un obstacle à la transmission d'information, et que la coordination entre les trois organismes de formation s'est révélée complexe. De plus, au dire d'un des organismes de formation, les actions des uns et des autres étaient parfois redondantes.

Le risque que des jeunes profitent du grand nombre d'intervenants pour s'affranchir de contraintes

Selon certains acteurs, quelques jeunes ont pu s'exonérer pour partie de suivre des activités collectives ou de se rendre à des rendez-vous avec le SPIP milieu ouvert en utilisant le fait que leurs interlocuteurs étaient multiples :

« Je pense que plus il y a d'intermédiaires dans le projet, plus il y a de personnes différentes, d'institutions différentes, plus les jeunes peuvent jouer sur les tableaux. Ce sont des jeunes qui ont une intelligence de vie pour certains, pour la plupart, donc à partir du moment où vous leur laissez un espace d'incertitude ils s'y engouffrent. Donc moins vous avez d'interlocuteurs à mon avis mieux ça se passe. » (Organisme de formation)

2. L'étape de remise à niveau difficile à réaliser après la sortie

Malgré le faible niveau scolaire des jeunes et l'existence de lacunes importantes dans leur maîtrise de l'écrit, le programme de remise à niveau a mal fonctionné. Il semblerait que les jeunes étaient davantage motivés par le retour à l'emploi. Les postes proposés étant souvent peu qualifiés, les jeunes ne voyaient pas la nécessité d'améliorer leurs performances à l'écrit. La Boutique Club Emploi, qui était l'organisme de formation chargé de la remise à niveau, a réorienté ses interventions vers l'écriture de CV et autres tâches de préparation à la recherche d'emploi. Un des jeunes interviewés a suggéré que l'étape de remise à niveau se situe plutôt pendant la période de détention, quand la concurrence avec la recherche d'emploi ne se pose pas encore.

3. Des lourdeurs d'organisation en détention

Le SPIP a été dès le départ partie prenante du programme. La participation des services pénitentiaires en charge de l'organisation de la détention a également été sollicitée. Des travaux de réhabilitation amenant à utiliser trois bâtiments différents n'ont pas simplifié la communication avec les gardiens et leurs responsables sur le programme. L'expérimentation a occasionné de nombreux déplacements de détenus de leur cellule aux salles d'activité. De plus les participants n'étaient pas toujours regroupés dans la même aile d'un même étage ce qui compliquait leur acheminement pour les réunions collectives. En outre, la pénurie de salles pour les entretiens a parfois créé des temps d'attente important avant les rendez-vous individuels.

« A chaque fois vous changez de bâtiment, d'habitude, de personnes, donc à chaque fois il faut recommencer à recréer des habitudes pour avoir les jeunes en entretien. C'est très compliqué et à chaque bâtiment vous avez des directeurs complètement indépendants les uns des autres qui gèrent leur équipe pas forcément de la même façon. » (Organisme de formation)

« Le milieu carcéral c'est ça, tout dépend, d'un bâtiment à l'autre, de la bonne volonté des surveillants et de l'organisation du bâtiment. Chaque bâtiment a une organisation différente. » (Mission locale)

Le porteur de projet a dépensé une énergie considérable à informer les services en charge de l'organisation de la détention des venues de partenaires de l'extérieur, à trouver des salles et à organiser les rendez-vous individuels et collectifs.

Ces lourdeurs sont en partie inhérentes à la structure même d'une maison d'arrêt et des incontournables mesures de sécurité. La très grande taille du centre de détention et les travaux de réhabilitation ont toutefois complexifié la situation.

L'information des responsables des bâtiments aurait sans doute dû être encore plus développée.

4. Peu de liens au départ avec le centre de semi-liberté

Le projet avait été présenté aux services en charge de l'organisation de la détention à Fleury-Mérogis dès l'organisation du premier groupe. Les échanges n'ont pas été aussi systématiques avec le centre de semi-liberté. Or les trois-quarts des jeunes sortis en aménagement de peine étaient sous le régime de la semi-liberté. Ils devaient donc rentrer dans cet établissement tous les soirs de semaine. Tout retard ou manquement aux obligations de la semi-liberté pouvait amener un retour en détention.

D'après un des organismes de formation, il est arrivé que certains jeunes n'aient pas pu intégrer des emplois aux horaires atypiques faute d'accord rapide du centre de semi-liberté pour aménager les horaires. Avec le temps il semble que les relations aient commencé à se nouer avec cette structure, rendant les adaptations horaires plus faciles. Il aurait sans doute été souhaitable de renforcer l'information du centre de semi-liberté sur l'expérimentation dès les premières libérations sous ce régime.

5. Un manque de partenariat avec la préfecture

Plusieurs des missions locales ont insisté sur les difficultés à obtenir des réponses rapides des collectivités publiques pour régler les situations administratives des jeunes et leur permettre de postuler à des emplois :

« Il n'y a eu aucune facilitation administrative pour que les jeunes remettent à niveau leur situation personnelle et administrative. Problème de papiers, l'administration n'a pas suivi, ce qui a empêché l'insertion de bon nombre de jeunes parce que quand le jeune il n'a pas ses papiers d'identité ou qu'il n'a pas son titre de séjour à jour il ne peut pas travailler. Donc aujourd'hui vous avez un Préfet à l'égalité des chances qui essaie d'accompagner et de trouver les moyens pour, mais il n'y a pas de changement dans l'administration. Bon nombre de jeunes ne se sont pas réinsérés faute d'une situation administrative à jour, et faute d'une capacité réactive de l'administration à leur amener une solution à leur situation personnelle. » (Mission locale)

6. Des juges d'application des peines qui ne se sont pas sentis assez associés au projet

Alors que les missions locales, y compris leur coordination, et le SPIP insistaient dans les entretiens sur la consultation des juges et du parquet pour constituer les listes de jeunes à intégrer à l'expérimentation, les juges d'application des peines ont exprimé le sentiment qu'ils avaient peu été informés et insuffisamment amenés à collaborer à l'étape de sélection

des profils des jeunes. Des changements d'affectation chez les juges ont peut-être contribué à ce sentiment de ne pas avoir été associés :

« Nous ce qu'on aurait souhaité depuis le début ce n'est pas du tout piloter le dispositif, ce n'est pas du tout ce qu'on entendait, mais être associés pour pouvoir se caler un peu tous ensemble sur les profils qui allaient nous être présentés parce que ça nous permettait du coup d'éviter des rejets ou des dossiers qui n'iraient pas jusqu'au bout. Il y a eu plusieurs changements de juge d'application des peines mais c'était une revendication à l'origine on a demandé à être associés on ne l'était pas au début. Et puis aussi de voir un petit peu le profil du condamné et l'aménagement de peine qui allait être mis en place, sur les horaires, etc. C'est surtout ça qu'on aurait souhaité ». (Juge d'application des peines)

Le nombre de jeunes qui ont pu être effectivement libérés aux dates souhaitables pour continuer les activités des phases 2 et 3 a varié d'un groupe à l'autre. Quand peu de jeunes sortaient en aménagement de peine, le programme en était désorganisé et la dynamique de groupe qui avait pu se mettre en place dans la première phase en était affaiblie.

Tous les interlocuteurs reconnaissent aux juges la prérogative de la décision d'accorder ou non un aménagement de peine. Le rapprochement des cultures qui s'est produit entre le SPIP et les missions locales semble ne pas être allé aussi loin dans la relation entre les juges et les partenaires associés à l'action.

Conclusion de la partie

La faiblesse des effectifs des jeunes concernés par l'expérimentation et les difficultés à recontacter les jeunes après la sortie ont limité les possibilités de validation statistique des résultats. Il est néanmoins possible de tirer un certain nombre d'enseignements de l'évaluation conduite par le CRÉDOC.

Des effets positifs sur le parcours des jeunes

Sous réserve de ces faibles effectifs, le taux de réincarcération est plus faible pour les bénéficiaires que pour l'échantillon témoin.

La part des jeunes ayant pu retravailler semble assez élevé, mais il manque un point de comparaison pour en juger.

Le dispositif a apporté une aide jugée utile sur la résolution de divers problèmes administratifs préalables à l'accès à l'emploi. Les liens étroits avec le conseiller référent justice des missions locales a été l'occasion de soutien dans les démarches de recherche d'emploi et d'activation d'aides dans le domaine du transport.

Un dispositif apprécié par les jeunes

Les entretiens des jeunes comme des acteurs vont clairement dans le sens d'un jugement positif sur le programme.

Les étapes collectives ont créé une stimulation dans les parcours. La dynamique de groupe a été renforcée par les étapes en détention. Les entretiens individuels ont permis un approfondissement des projets et un pilotage personnalisé.

Un renforcement du partenariat bénéfique pour apporter des solutions adaptées

Les liens déjà existants entre le réseau des missions locales et le SPIP ressortent renforcés par le programme, avec une meilleure connaissance des métiers des uns et des autres. L'association avec les organismes de formation a permis d'apporter une pluralité de regards et de procurer des solutions plus adaptées aux besoins d'insertion des jeunes.

Des points à améliorer

Tous les aménagements de peine n'ont pas été acceptés dès la première demande. Il en est résulté un échelonnement des dates de sortie qui a compliqué l'organisation des activités post-détention. Une plus grande association dans le projet des juges d'application des peines dès l'étape de sélection des participants aurait sans doute été bénéfique pour que davantage de demandes d'aménagements de peine soient acceptées.

Les étapes de remise à niveau semblent nécessaires pour élargir les possibilités d'emploi de ces jeunes à faible niveau scolaire initial. Ces étapes gagneraient néanmoins à être réalisées lors de la phase de détention, comme cela s'est fait pour d'autres expérimentations, quand les jeunes sont plus disponibles pour ces tâches.

Le partenariat avec les quatre organismes de formation associés au projet s'est révélé complexe à gérer. Le bilan-diagnostic fait en détention n'a pas toujours été réutilisé par les autres intervenants. L'information n'est pas toujours bien passée.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

i. Caractère expérimental du dispositif évalué

L'expérimentation s'est développée autour d'une collaboration ancienne et forte entre les missions locales et le personnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Avant l'expérimentation les conseillers des missions locales rendaient déjà visite en détention aux jeunes pour préparer leur sortie. L'implication du Préfet délégué à l'égalité des chances du département de l'Essonne a permis de créer des postes de coordinateurs des missions locales (au niveau régional et départemental) au sein de la maison d'arrêt et de créer des postes de conseillers référents justice dans les dix missions locales du département. Les coordinateurs sont un vecteur de liens entre les missions locales et le SPIP et organisent les visites des conseillers en détention.

L'expérimentation a innové sur les points suivants :

- Le suivi individuel des jeunes du programme a été renforcé par l'intervention d'un formateur qui travaillait dès la détention à l'identification des freins à l'insertion professionnelle, à leur levée, et à l'élaboration participative d'un projet pour chaque jeune.
- Des activités de groupe ont eu lieu dès la phase de détention.
- L'articulation dedans / dehors est une dimension importante du projet.
- Les demandes d'aménagement de peine ont été nettement plus systématiques que pour le public habituel des jeunes suivis en détention par la mission locale. Les dossiers étaient mieux préparés car dans le cadre du programme, le projet en sortie de détention était beaucoup plus abouti et proposait un suivi plus intensif que celui assuré par les missions locales.

ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire

D'autres territoires disposent de conseillers référents justice habitués à travailler avec le SPIP des maisons d'arrêt. La grande taille de la maison d'arrêt de l'expérimentation est atypique. L'organisation pourrait se révéler plus simple dans des structures plus petites où la connaissance d'un tel programme et de ses contraintes organisationnelles seraient plus faciles à diffuser.

La région parisienne ayant un tissu important d'entreprises, il se peut que les opportunités d'emploi soient plus réduites dans d'autres zones. A l'inverse, les difficultés d'accès à l'autonomie en matière de logement des bénéficiaires seraient sans doute moindres dans des zones où le marché du logement est moins tendu qu'en région parisienne.

Transférabilité du dispositif

Le grand nombre de missions locales du département et la taille considérable de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ont exigé un investissement important en termes de coordination. Ceci pourrait être allégé sur des territoires où le centre de détention est plus petit et le nombre de missions locales plus réduit. Dans ce cas il se peut cependant que des effectifs comparables de jeunes ne puissent être constitués pour créer des groupes participant au programme.

La réussite d'un tel programme passe non seulement par une coordination étroite entre le SPIP, les missions locales et les organismes de formation mais aussi par une association forte, en amont, des juges d'application des peines pour que des aménagements de peine soient possibles.

Un investissement intense d'une coordination des missions locales est peut-être moins nécessaire dans un territoire où le nombre de missions locales est moindre et où les relations avec la détention sont plus directes de par un plus faible nombre d'interlocuteurs.

iii. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation

Intervention de l'évaluateur en amont du projet

L'évaluateur est intervenu lors de la conception du projet afin de disposer d'un nombre suffisant de jeunes pour conduire une évaluation quantitative et pour disposer d'un échantillon témoin.

Intervention de l'évaluateur pendant le projet

L'évaluateur n'est pas intervenu en cours de projet pour suggérer des modifications de contenu.

L'évaluateur a rencontré l'ensemble des jeunes bénéficiaires en détention pour faire remplir un questionnaire et présenter les diverses démarches de l'évaluation. A ce stade les jeunes n'étaient pas interrogés sur leurs opinions sur le programme. Les jeunes interviewés après leur sortie ont été recontactés quand le programme était terminé pour eux. C'est pourquoi on peut penser que l'évaluation n'a pas eu d'effets sur les attitudes des jeunes pendant l'expérimentation.

CONCLUSION GENERALE

L'expérimentation *Réussir sa sortie* a plusieurs caractères novateurs :

- Elle comporte une première phase en détention afin d'inciter les jeunes à se projeter dans l'avenir et à anticiper leurs projets après leur libération.
- Elle crée une articulation entre la période de détention (le « dedans ») et la période après la sortie (le « dehors »).
- Elle contient des phases collectives, permettant une dynamique de groupe qui a créé une émulation entre les participants.
- Elle associe diverses institutions (missions locales, SPIP, organismes de formation) qui ont ainsi pu approfondir leur partenariat et proposer des solutions plus adaptées à chaque jeune.

La démarche évaluative s'est heurtée à la difficulté à garder le contact avec les jeunes une fois leur passage dans le dispositif terminé. Le nombre de questionnaires qu'il a été possible de recueillir auprès des jeunes plusieurs mois après leur sortie n'a pas permis une évaluation quantitative solide. Les tableaux de bord et les entretiens des jeunes et des acteurs ont cependant fourni des éléments utiles à l'appréciation du dispositif.

Les résultats semblent particulièrement positifs concernant la prévention de la récidive et le retour à l'emploi. La dimension collective du projet a créé une émulation grâce à un développement d'une dynamique de groupe entre les jeunes participants.

Le programme a par ailleurs permis d'apporter un soutien aux jeunes dans leurs démarches vis-à-vis d'administrations afin de lever certains obstacles à la reprise d'un emploi (absence de comptes bancaires, de papiers d'identité...). Les liens avec le référent mission locale sont souvent étroits et l'aide apportée significative tant pour la recherche d'emploi, l'accès à la formation que l'aide à la mobilité.

Le jugement porté par les jeunes sur le programme est également très positif. Les jeunes ont particulièrement apprécié le fait que divers intervenants se consacrent à les aider dans leurs projets dès la phase de fin de détention. Le programme a contribué à améliorer l'estime de soi des jeunes.

Les relations entre les différents partenaires sont enfin passées d'échanges sur des cas individuels à une connaissance plus approfondie des métiers des uns et des autres, renforçant la complémentarité entre ces intervenants. La palette des solutions apportées aux difficultés des jeunes en a été élargie.

Concernant les conditions de généralisation d'un tel programme, un nombre plus restreint d'organismes de formation impliqués faciliterait l'appropriation par les autres intervenants des bilans individuels faits à chaque étape. C'est le parti-pris qui a été retenu dans le cadre d'une nouvelle version de *Réussir sa sortie* en 2011⁴ : un seul organisme de formation assure les interventions à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire.

Une association plus étroite entre les partenaires du projet et d'autres intervenants (personnels pénitentiaires chargés de l'organisation de la détention, juges d'application des

⁴ L'édition 2011 du programme *Réussir sa sortie* est financée par le fonds social européen et par le Préfet délégué à l'égalité des chances et concerne 44 jeunes.

peines, centre de semi-liberté) serait également souhaitable pour faciliter la mise en œuvre d'un tel programme.

La reproduction de ce type de programme suppose enfin de disposer d'un nombre suffisant de jeunes issus d'une même zone géographique pour constituer des groupes. Des liens préalables entre les missions locales du territoire et le SPIP sont de nature à faciliter la réussite du programme.



BIBLIOGRAPHIE

- H. BECKER, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985 (première édition 1963).
- L. BONNEVIALLE : « L'activité des missions locales et PAIO en 2010 - Les premiers accueils se maintiennent à un niveau élevé », *DARES Analyses* n°007, janvier 2012.
- V. CARRASCO, O. TIMBART « Les condamnés de 2007 en état de récidive ou de réitération », *Infostat Justice*, septembre 2010, n°108.
- Direction de l'administration pénitentiaire, *Les Chiffres clés de l'administration pénitentiaire*, janvier 2012.
- Direction Régionale des services pénitentiaires de Paris, *La prise en charge des personnes placées sous main de justice*, Rapport 2005 sur L'activité des services régionaux de l'Etat en Ile-de-France •
- A. KENSEY, A. BENAOUA « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, Direction de l'administration pénitentiaire mai 2011, n°36.
- D. LEBRETON, *Conduites à risque*, Presses universitaires de France, 2002
- Pluricité / DIV, *Evaluation du dispositif relatif à la mise en œuvre du CIVIS en faveur des jeunes placés sous main de justice – Mars 2009*
- O. SARA LIWERANT, « L'accompagnement à la sortie de prison : quel lien dedans/dehors ? Les modalités du suivi post-pénal des jeunes majeurs condamnés. », *Archives de politique criminelle* n° 23, 2001.
- A. SAUVEYRE., F. BRUNET, P. KERTUDO, A. GOUBIN, I.FENOT, *Etude évaluative sur la mise en œuvre des actions de prévention de la récidive financées par l'ACSE*, Rapport FORS, 2010.
- Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance, *Notice de cadrage pour l'emploi du fonds interministériel de prévention de la délinquance*, février 2012.



ANNEXES

Annexe 1 : Liste des acteurs interviewés

Vague 1 (au début de l'expérimentation)

- M Lagrée, Directeur de la Mission Locale des Ulis, porteur du projet ;
- Mme Vidal A-C., Coordinatrice Ile-de-France et Mme Leclercq, Coordinatrice Essonne pour les Missions Locales à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, porteuses du projet ;
- Mme Vidal A., Directrice Adjointe de la Mission Locale des Ulis ;
- M Rivet, Directeur Adjoint et conseiller référent justice de la Mission Locale Sud Essonne ;
- M Kassem, conseiller référent justice de la Mission Locale d'Evry ;
- Mmes Flores et Roland, conseillères référent justice de la Mission Locale des Trois Vallées ;
- Mme Schremp, Directrice de la Mission Locale ViTaCité ;
- M Cherad, Directeur de la Mission Locale de Corbeil-Essonnes ;
- M Khirat, Directeur délégué et M Chergui, conseiller référent justice de la mission locale du Val d'Yerres ;
- M Brousse, Directeur Adjoint de la Mission Locale Nord Essonne ;
- Mme El Alami, conseillère référent justice de la Mission Locale de Grigny ;

- M Lemeur, Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ;
- Mme Khelaifia, Conseillère d'Insertion et de Probation en Milieu Fermé, SPIP ;

- Mme Boichot, Juge d'Application des Peines, tribunal d'Evry ;

- M Freysselinard, Préfet Délégué à l'Egalité Aux Chances ;

- M Mérian, Responsable de CRedy ;
- Mme Rabaud, Directrice de la Boutique Club Emploi ;
- Mmes Lavisse et Vallet, respectivement Directrice et Pilote de la méthode IOD, FREE Association.

Vague 2 (au terme de l'expérimentation)

- M Lagrée, Directeur de la Mission Locale des Ulis, porteur de projet ;
- Mme Vidal A-C., Coordinatrice Ile-de-France et Mme Leclercq, Coordinatrice Essonne pour les Missions Locales à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, porteuses du projet ;
- Mme Vidal A., Directrice Adjointe de la Mission Locale des Ulis ;
- Mme Costa, conseillère référent justice de la mission locale des Ulis ;
- M Lochert, Responsable de secteur de la mission locale de Corbeil-Essonnes ;
- Mme El Alami, conseillère référent justice de la mission Locale de Grigny ;
- Mme Creuze, conseillère référent justice de la mission locale Nord Essonne ;
- M Rivet, Directeur adjoint et conseiller référent justice de la mission locale de Sud Essonne ;
- M Privat, Directeur de la mission locale des Trois Vallées ;
- M Khirat, Directeur délégué de la mission locale du Val d'Yerres ;
- Mme Lecoustère, conseillère référent justice de la Mission Locale Val d'Orge ;
- M Jacquet, Directeur adjoint de la mission locale ViTaCité ;

- M Lemeur, Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ;
- Mme Barreau, Mme Crouzilles, Coordinatrices, SPIP ;

- Mme Ballerini, Juge d'Application des Peines, tribunal d'Evry ;

- M Mérian, Responsable de CRedy ;
- Mme Rabaud, Directrice de la Boutique Club Emploi ;
- Mme Lacoste, Association Repères ;
- Mme Mallet, Pilote de la méthode IOD, FREE Association.

Annexe 2 : Tableau de bord mensuel à remplir par le conseiller mission locale

AVANT LA SORTIE	Mission locale :	
	Nom de référent justice:	
	Déjà connu de la ML avant la dernière période de détention	1 Oui 2 Non
	Suivi par ML en détention mais AVANT intégration dans R2S	1 Oui 2 Non
	Nombre d'entretiens jeune-CRJ PENDANT R2S en détention	(de 0 à N)
	Avant sortie, y a-t-il eu un entretien tripartite de synthèse (jeune + CRJ + CREDY)	1 Oui 2 Non
MOIS 1 DEPUIS SORTIE DE DETENTION	Premier mois après la sortie (mois calendaire, selon la date de fin de détention le premier mois après la sortie peut durer nettement moins de 30 jours)	
	Date de sortie de détention	<i>format jj/mm/aaaa</i>
	Le jeune est-il venu au premier rendez-vous à la ML prévu en fin de détention avec le CRJ?	1 Oui 2 Non
	Si pas venu, pourquoi	(en clair)
	Nombre d'entretiens (entre CRJ ML ou autres référents ML et le jeune) lors du mois 1	(de 0 à N)
	Situation logement à la sortie de détention (si en semi-liberté, noter la situation de logement pour les week ends)	1 parents 2 hébergé autre proche 3 logt autonome 4 foyer 5 autre
	Si autre, laquelle	(en clair)
	Evolution situation logt durant mois 1	1 Oui / 2 Non
	Si nouvelle situation logement : laquelle	1 parents 2 hébergé autre proche 3 logt autonome 4 foyer 5 autre
	Si autre, laquelle	(en clair)
Demande logement en cours	1 Oui / 2 Non	
Situation familiale	1 Pas en couple 2 En couple non cohabitant 3 En couple cohabitant 4 CRJ ne sait pas	
Situation parentale	1 Sans enfant 2 A enfant ne vit pas avec 3 A enfant vit avec 4 CRJ ne sait pas	
Aide financière via la ML pour se déplacer pendant mois 1	1 oui demandée et obtenue 2 oui demandée mais pas obtenue 3 Non	
Si aide pour se déplacer obtenue, laquelle	(en clair)	
Aide financière pour passer le permis	1 Oui demandée et obtenue 2 Oui demandée mais pas obtenue 3 A déjà le permis 4 Sans permis pas demandeur 5 Le CRJ ne sait pas	
Mode de transport pendant le mois 1	1 Motorisé 2 Motorisé + transports en commun	

	3 Transports en commun 4 Que à pied, vélo 5 CRJ ne sait pas
CIVIS	1 Pas demandé 2 Demandé, allocation en attente 3 Allocation reçue pendant le mois 1 4 Droits allocation terminés
Si CIVIS pas demandé, pourquoi?	(en clair)
Aide de la ML pour mise à jour situation administrative (CNI, carte de séjour, accès aux droits santé) durant premier mois	1 Oui 2 Non
Si oui quelle démarche	(en clair)
Problèmes de santé (dont addictions) pendant le mois 1	1 Oui 2 Non
Si problèmes de santé (dont addictions) pendant le mois 1, orienté par CRJ ou autre personne de la ML	1 Oui 2 Non
Si problèmes de santé (dont addictions) pendant le mois 1, est suivi médicalement	1 Oui 2 Non 3 Le CRJ ne sait pas
Appui et conseil du CRJ ou autre personne de la ML sur recherche d'emploi, CV, lettre de motivation pendant mois 1	1 Oui 2 Non
Mise en relation (MER) par ML sur offre d'emploi pendant le mois 1	1 Oui 2 Non
Si oui, combien de MER par ML sur offre d'emploi pendant le mois 1	1 Oui 2 Non
Information et conseil sur la formation par ML pendant le mois 1	1 Oui 2 Non
Autre action faite par CRJ ou autre personne de la ML pendant le mois 1	1 Oui 2 Non
Si oui, laquelle ou lesquelles	(en clair)
Autre événement à signaler pendant le mois 1	1 Oui 2 Non
Si Autre événement pendant le mois 1, lequel	(en clair)
Situation vis-à-vis de l'emploi pendant le mois 1	1 Emploi 2 Recherche emploi 3 Formation 4 Autre 5 CRJ ne sait pas
Si autre, laquelle	(en clair)
Si emploi pendant mois 1, statut	1 CDI 2 CDD 6 mois+ 3 CDD < 6 mois 4 Intérim 5 CRJ ne sait pas
Encore en cours de participation aux actions du programme R2S en fin de mois 1	1 Oui 2 Non
Si non situation actuelle	(en clair)
Ressources pendant le mois 1: Travail jeune	1 Oui 2 Non 3 CRJ ne sait pas
Ressources pendant le mois 1: Travail du conjoint du jeune	1 Oui 2 Non 3 CRJ ne sait pas
Ressources pendant le mois 1: Allocation chômage	1 Oui 2 Non 3 CRJ ne sait pas
Ressources pendant le mois 1: CAF (yc RSA)	1 Oui 2 Non 3 CRJ ne sait pas
Ressources pendant le mois 1: Allocation temporaire d'attente	1 Oui 2 Non 3 CRJ ne sait pas
Ressources pendant le mois 1: Solidarité familiale	1 Oui 2 Non 3 CRJ ne sait pas
Ressources pendant le mois 1: Autre source connue du CRJ	1 Oui 2 Non 3 CRJ ne sait pas
Si autre source: laquelle	(en clair)
Actuellement, le jeune est	1 En cours participation R2S 2 En détention 3 Sortie de R2S pour une autre raison

	<i>4 Le CRJ ne sait pas (jeune perdu de vue)</i>
Si sorti pour une autre raison, laquelle	<i>(en clair)</i>
Retour en détention durant le mois 1	<i>1 Oui 2 Non</i>
Si oui date retour en détention	<i>Format jj/mm/aaaa</i>
Si oui, motif retour détention	<i>1 Non-respect obligations dont semi-liberté 2 Ancienne affaire non jugée avant 3 Nouvelle affaire 4 Le CRJ ne sait pas pourquoi</i>

Les questions du mois 1 sont posées à nouveau pour les mois 2 à 12.

Annexe 3 : Tableau de bord rempli par la coordination des missions locales et le SPIP

Age	
ML référente	
Conseiller référent justice ML	
Niveau scolaire	VI (6e 5e 4e infra) Vbis (3egéné, 4e-3e techno, classes 2nd cycle court avant année terminale) V (Dernière année CAP BEP MC, 2de 1ère générale) IV Bac - post bac sans diplôme III II I Diplôme sup bac
A le permis B	1 Oui 2 Non
Récidiviste (déjà condamné)	1 Oui 2 Non
Primo incarcéré	1 Oui 2 Non
Durée effective de détention	(QUE suite à la dernière condamnation) EN MOIS
date Fin De Peine	Format jj/mm/aaaa
Sursis Mise à l'Epreuve (SME)	1 Oui 2 Non
Si SME date de fin	Format jj/mm/aaaa
Aménagement Peine demandé	1 Oui 2 Non
Aménagement Peine (AP) accordé	1 Oui 2 Non
Si AP, Type d'AP	LC / Semi / FP/ SME /PSE
Si AP date de fin d'AP	Format jj/mm/aaaa
	Si AP, passé en 1 hors débat /2 débat contradictoire
Obligations financières	(remboursements dettes, partie civile, ou autres...) 1 Oui 2 Non
Obligations de soins, de suivi psy	1 Oui 2 Non
	Date de sortie effective
Décision d'orientation en régulation pour la sortie	phase 2 / phase 3
Situation vis-à-vis de la justice	(en clair)
Y a-t-il eu des rappels aux obligations par le juge?	1 Oui 2 Non
Situation vis-à-vis des obligations	(en clair)
Retour en détention	1 Oui 2 Non
Si retour en détention, motif	1 Non-respect obligation semi-liberté 2 Ancienne affaire non jugée avant 3 Nouvelle affaire 4 Autre motif
Si oui,	Date de retour en détention (format jj/mm/aaaa)
Sortie R2S	1 Sortie / 2 Suspension /3 Encore dans R2S
Si sortie R2S	A quelle date jj/mm/aaaa
Motif sortie	(en clair)

Annexe 4 : Questionnaire passé en détention



Département Évaluation des Politiques Sociales

Jeunes sous main de justice dans l'Essonne

Questionnaire pour les participants au programme « Réussir sa sortie »

Premier entretien

Date : le _____

Entourer la réponse correspondant à votre situation ou à votre opinion

A/ Votre enfance, votre famille d'origine, vos années de formation

Q1 Quel âge avez-vous ? |_|_| ans

Q 2 Par qui avez-vous été élevé jusqu'à votre majorité ? Avez-vous été au moins quelque temps :

	Oui	Non
a) Avec vos deux parents (biologiques ou adoptifs).....	1	2
b) Avec un seul de vos parents (éventuellement avec son nouveau conjoint) .	1	2
c) Chez d'autres personnes de la famille, sans vos parents.....	1	2
d) Dans une famille d'accueil (qui n'était pas de votre famille d'origine).....	1	2
e) Dans un foyer, une institution, un lieu de vie.....	1	2

Connaissez-vous la (dernière) profession de vos parents (ou des personnes qui vous ont élevé)?

- Si vous avez été élevé(e) par un seul de vos parents, ne remplissez que la partie le ou la concernant
- Si un de vos parents est au chômage, au foyer, retraité ou décédé, indiquez la profession qu'il ou elle avait avant
- On cherche une réponse précise, pas « ouvrier » ou « employé » mais par exemple : plombier, employé polyvalent de restauration, chauffeur livreur, vendeur, agent d'entretien, ...

Q 3 Pour votre père, vous connaissez sa dernière profession :

Oui pour votre père1 => Si oui :

Quelle est la (dernière) profession de votre père :

Vous ne le savez pas.....2

Q 4 Pour votre mère, vous connaissez sa dernière profession :

Oui pour votre mère1 => Si oui :

Quelle est la (dernière) profession de votre mère :

Elle n'a jamais travaillé2

Vous ne le savez pas.....3

Q 5 Actuellement, votre père (ou l'homme qui vous a élevé) est-il :

- Salarié..... 1
- A son compte (agriculteur, artisan, commerçant, professions libérale) 2
- Au chômage..... 3
- Retraité 4
- Au foyer, en invalidité 5
- Décédé 6
- Vous ne savez pas 7

Identifiant

Q 6 Actuellement, votre mère (ou la femme qui vous a élevé) est-elle :

- Salariée..... 1
- A son compte (agricultrice, artisan, commerçante, profession libérale)..... 2
- Au chômage..... 3
- Retraîtée 4
- Au foyer, en invalidité 5
- Décédée 6
- Vous ne savez pas 7

Q 7 Avez-vous toujours été à l'école en France ?

- Oui 1
- Non 2

=> Si non : Q 8 A quel âge êtes-vous arrivé en France ? ans

Q 9 Jusqu'à quel âge avez-vous été à l'école ? ans

Q 10 Jusqu'à quel niveau avez-vous poursuivi vos études ? (En France ou à l'étranger)

- Primaire 1
- 6^{ème} à 5^{ème} 2
- 4^{ème} à 3^{ème} 3
- Préparation d'un CAP, d'un BEP, d'un bac professionnel..... 4
- Lycée général (seconde, première ou terminale) (y compris classes technologiques) 5
- Supérieur au bac 6
- Autre 7

Si Autre cas, préciser _ _ _ _ _

Q 11 Depuis la fin de votre scolarité, avez-vous suivi une ou des formations ?

- Oui, une seule..... 1
- Oui, plusieurs..... 2
- Non 3

Q 12 Avez-vous un ou des diplômes ? (En France ou à l'étranger - formation initiale ou continue)

- Oui 1
- Non 2

Q 13 Si vous avez un ou des diplômes : Quel est votre diplôme le plus élevé ?

- Certificat d'études primaires (CEP), BEPC, brevet des collèges 1
- CAP, BEP, ou autre diplôme de ce niveau 2
- Baccalauréat, Brevet professionnel, ou autre diplôme de ce niveau 3
- Diplôme de 1^{er} cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme paramédical ou social 4
- Diplôme de 2^{ème} cycle ou 3^{ème} cycle universitaire, diplôme d'une grande école ou d'une école d'ingénieur 5
- Autre diplôme..... 6

Si Autre diplôme, préciser lequel :

- _____ 7
- Pas de diplôme 7

Q 14 Dans la vie courante avez-vous des difficultés en ... ? (entourer la réponse)

- | | Aucune | Quelques-unes | Beaucoup |
|----------------------------------|--------|---------------|----------|
| a) Lecture (en français) 1 | | 2 | 3 |
| b) Écriture (en français)..... 1 | | 2 | 3 |
| c) Calcul..... 1 | | 2 | 3 |

Q 15 Avez-vous le permis de conduire (permis B)?

Oui 1 **Q 16 Si oui, votre permis sera-t-il valable à la sortie ?**

Oui..... 1

Non et vous souhaitez le repasser..... 2

Non et vous ne souhaitez pas le repasser..... 3

Vous ne savez pas..... 4

Non 2 **Q 17 Si vous n'avez jamais eu le permis B : Est-ce que :**

Vous ne l'avez jamais eu et vous souhaitez le passer 1

Vous l'avez déjà eu et vous souhaitez le repasser..... 2

Vous ne souhaitez pas le passer 3

Q 18 Dans les années avant votre entrée en détention, vous est-il arrivé d'utiliser les moyens suivants pour chercher un emploi ?

	Oui	Non
a) Inscription à l'ANPE (ou pôle emploi).....	1	2
b) Annonces, stages ou conseils de l'ANPE (ou pôle emploi)	1	2
c) Inscription dans une mission locale.....	1	2
d) Annonces, stages ou conseils d'une mission locale	1	2
e) Inscription dans une ou des entreprises d'intérim.....	1	2
f) Candidatures spontanées (en allant vous présenter ou déposer un CV directement dans une entreprise).....	1	2
g) Vous avez fait appel à votre entourage (famille, amis, voisins.....)	1	2
h) Inscription sur des sites d'emploi en ligne	1	2
i) Aide d'un autre professionnel de la recherche d'emploi	1	2
Si Aide d'un autre professionnel, <i>noter de quelle(s) institution(s) :</i> <i>ex. services emplois d'une mairie, associations d'aide à l'insertion (laquelle)...</i>		

j) Autres démarches	1	2

Si autres démarches, préciser lesquelles _____

Q 19 Si vous avez déjà travaillé depuis la fin de l'école, quelle est votre dernière profession

- On cherche une *réponse précise*, pas « ouvrier » ou « employé » mais par exemple : *plombier, employé polyvalent de restauration, chauffeur livreur, vendeur, agent d'entretien, ...*

B/ Votre situation avant la détention

Q 20 Juste avant votre mise en détention, où habitiez-vous ?

Chez vos parents (père ou mère ou les deux parents) 1

Chez une autre personne de votre famille ou un proche 2

Dans un foyer, un centre d'hébergement 3

Sans abri..... 4

Dans un logement indépendant..... 5 => **Si logement indépendant,**

Q 21 Dans ce logement indépendant, étiez-vous ?

Locataire d'un meublé, d'une chambre d'hôtel..... 1

Locataire d'un logement HLM

Locataire d'un logement loué vide dans le secteur privé 3

Sous-locataire

Autre situation..... 6

Si vous étiez dans une autre situation, pouvez-vous préciser laquelle : _ _ _ _

Q 22 Si vous habitiez avec vos parents, ou avec d'autres personnes avant votre détention, les relations entre vous et les personnes avec qui vous habitiez étaient-elles :

- Plutôt bonnes ou très bonnes 1
- Plutôt mauvaises ou très mauvaises 2
- Cela dépendait des jours 3
- Vous n'habitez pas avec d'autres personnes 4

Q 23 Dans les douze mois avant votre détention, aviez-vous des contacts avec :

	Vous viviez avec eux	Vous ne viviez pas avec eux et vous aviez des contacts :			Personne décédée ou jamais connue
		Souvent	Rarement	Jamais	
a) Votre père (ou l'homme qui vous a élevé)	1	2	3	4	5
b) Votre mère (ou la femme qui vous a élevé)	1	2	3	4	5
c) D'autres personnes de la famille	1	2	3	4	
d) Des amis	1	2	3	4	

Q 24 Quelle phrase définit le mieux votre état de santé juste avant votre détention:

- Vous étiez en bonne santé 1
- Ça pouvait vous arriver d'être malade, comme tout le monde 2
- Vous étiez très souvent malade, fatigué..... 3
- Vous ne pouviez rien faire à cause de votre santé 4
- Aucune de ces phrases ne convient..... 5

Vous pouvez préciser : _____

Q 25 Juste avant votre détention, aviez-vous un problème de santé chronique (maladie de longue durée telle que diabète, asthme...)

- Oui, et vous étiez suivi médicalement pour ce problème 1
- Oui, et vous n'étiez pas suivi médicalement pour ce problème 2
- Non, pas de problème chronique de santé 3

Q 26 Quelle phrase décrit le mieux votre situation vis-à-vis du travail dans les 12 mois avant votre détention :

- Vous étiez en études, en formation..... 1
- Vous étiez tout le temps en emploi 2
- Vous étiez tout le temps au chômage 3
- Vous étiez parfois en emploi, parfois au chômage 4 => Si emploi et chômage,

Q 27 Avez-vous été :

- Surtout au chômage..... 1
- Surtout en emploi..... 2
- Autant au chômage qu'en emploi 3

Autre situation 5

Si vous étiez dans une autre situation, pouvez-vous préciser laquelle : _____

Q 28 Si vous avez travaillé dans les 12 mois avant votre détention, avez-vous connu les situations suivantes:

	Oui	Non
a) Vous avez fait des « petits boulots » non déclarés	1	2
b) Vous avez fait une ou des missions d'intérim	1	2
c) Vous avez eu un contrat d'apprentissage	1	2
d) Vous avez eu des contrats aidés (<i>contrat où l'employeur reçoit une aide pour payer le salarié ou pour les charges, ex CAE, CIE, CI-RMA, etc.</i>)	1	2
e) Vous étiez en CDD (hors contrat aidé ou intérim) dans le privé ou le public	1	2
f) Vous étiez en CDI ou vous étiez fonctionnaire.....	1	2
g) Vous étiez à votre compte	1	2
h) Vous avez connu d'autres situations d'emploi	1	2

Si vous avez connu d'autres situations, pouvez-vous préciser : -----

Q 29 Si vous avez travaillé dans les douze mois avant la mise en détention, étiez-vous :

Toujours en temps complet	1
Parfois en temps complet, parfois en temps partiel .	2
Toujours en temps partiel	3 =>Q 30 Si toujours à temps partiel :

Pendant combien d'heures par semaine en moyenne
|_|_| heures

Q 31 Donnez votre point de vue sur vous-même en choisissant pour chacune des phrases la réponse qui correspond le mieux à votre opinion

Une réponse par sous-question : entourer une réponse pour chaque phrase.

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'opinion
a) Je suis une personne de valeur au moins autant qu'une autre	1	2	3
b) Il y a des moments où je me sens bon à rien	1	2	3
c) J'ai un certain nombre de qualités	1	2	3
d) En général, j'ai l'impression d'accumuler les échecs	1	2	3
e) Je suis capable, autant qu'un autre, de mener à bien mes objectifs	1	2	3
f) J'ai fait peu de choses dont je puisse être vraiment fier	1	2	3
g) J'ai plutôt une attitude positive à l'égard de moi-même	1	2	3
h) Je me sens parfois inutile	1	2	3
i) En général, je suis plutôt satisfait de moi-même	1	2	3
j) Je pense que je devrais avoir plus de respect pour moi-même	1	2	3

Q 32 Nous vous demandons maintenant votre point de vue sur le travail en général. Choisissez pour chacune des phrases, la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.

Une réponse par sous-question : entourer une réponse pour chaque phrase.

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'opinion
a) On est efficace quand on travaille en équipe	1	2	3
b) Le salaire est un élément déterminant dans le choix d'un travail	1	2	3
c) Mieux vaut avoir un travail peu intéressant et qui laisse du temps pour les loisirs	1	2	3
d) Les principales motivations dans la vie viennent du travail	1	2	3
e) L'autorité est nécessaire pour que le travail avance	1	2	3
f) Le travail devient vite routinier, on ne peut rien y faire	1	2	3
g) Chacun doit faire son travail selon ses capacités sans chercher à faire plus que ce qu'il peut	1	2	3
h) Mieux vaut avoir la sécurité de l'emploi et un petit salaire plutôt que l'inverse	1	2	3
i) Le travail est une activité épanouissante	1	2	3
j) Il est préférable de travailler seul le plus souvent possible	1	2	3

Q 33 Voici plusieurs domaines d'activité professionnelle. Parmi tous ces domaines, y en a-t-il où vous avez déjà travaillé ?

	Oui	Non	
a) Hôtellerie, restauration, métiers de l'alimentation, tourisme	1	2	
b) Bâtiment, travaux publics, Électricité	1	2	
c) Travail du bois, ameublement	1	2	
d) Mécanique, électromécanique	1	2	
e) Nettoyage	1	2	
f) Transport, manutention, magasinage	1	2	
g) Gardiennage, sécurité	1	2	
h) Commerce, vente	1	2	
i) Comptabilité-gestion, secrétariat, bureautique	1	2	
j) Sanitaire et social	1	2	
k) Autres domaines	1	2	<i>Si autres domaines, lesquels : _____</i> _____ _____ _____

C/ Votre situation pendant la détention

Q 34 Quelle est la durée de la peine à laquelle vous avez été condamné ?
_____ mois

Q 35 Combien de semaines ou de mois de détention avez-vous déjà effectué ?
____ semainesou ____ mois

Q 36 Est-ce votre première condamnation ?
Oui 1 Non 2

Q 37 Pendant votre détention, avez-vous participé aux activités suivantes :

	Oui, régulièrement	Oui, parfois	Non
a) Travail pénitentiaire en atelier	1	2	3
b) Travail en service général (auxiliaire)	1	2	3
c) Ecole, activités scolaires	1	2	3

Q 38 Vous êtes-vous fait soigner depuis que vous êtes en détention?
Oui 1 Non 2

Q 39 Si oui, pour quels problèmes :

	Oui	Non
a) Dentaire	1	2
b) Vue (par exemple lunettes)	1	2
c) Plaies, blessures, fractures	1	2
d) Maladie	1	2
e) Autre	1	2

Q 40 Quelle phrase définit le mieux votre état actuel de santé:

- Vous êtes en bonne santé 1
- Ça peut vous arriver d'être malade, comme tout le monde..... 2
- Vous êtes très souvent malade, fatigué 3
- Vous ne pouvez rien faire à cause de votre santé 4
- Aucune de ces phrases ne convient..... 5

Q 41 En ce moment, avez-vous un problème de santé chronique

- Oui, et vous êtes suivi médicalement pour ce problème 1
- Oui, et vous n'êtes pas suivi médicalement pour ce problème 2
- Non, pas de problème chronique de santé 3

Q 42 Depuis votre détention, avez-vous eu des contacts avec :

	Des visites régulières	Des visites de temps en temps	Des contacts (courrier) mais pas de visite	Pas de contacts depuis la détention	Non concerné (pas ou plus de parent, pas de petite amie..)
a) Vos parents (père ou mère)	1	2	3	4	5
b) D'autres membres de votre famille	1	2	3	4	5
c) Votre petite amie (si vous en avez une)	1	2	3	4	5
d) Des amis, des copains, d'anciens voisins	1	2	3	4	5

Q 43 Savez-vous qu'il est possible dans certains cas d'obtenir des remises de peine ?

Oui 1. => **Q 44 Si oui, à votre avis, dans quels cas est-il possible d'obtenir une remise de peine :** _____

Non 2

D/ Après la sortie

Q 45 Avant votre mise en détention, étiez-vous en couple

- Oui, et vous habitez ensemble 1
- Oui, sans habiter ensemble 2
- Non 3

Q 46 Si oui, pensez-vous habiter avec votre conjoint à la sortie ?

- Oui 1
- Non 2
- Vous ne savez pas encore 3

Q 47 Avez-vous des enfants ?

Oui 1

=> **Q 48 Si oui, combien d'enfants avez-vous ?** _____

=> **Q 49 Si oui, vivrez-vous avec vos enfants à votre sortie ?**

Oui 1

Non 2

Vous ne savez pas encore 3

Non, sans enfant..... 2

Q 50 A votre sortie de Fleury-Mérogis, comment pensez-vous être logé ?

- Hébergé par vos parents 1
- Hébergé par une autre personne de votre famille ou un proche 2
- Hébergé dans un foyer, un centre d'hébergement 3
- Locataire d'un logement HLM 4
- Locataire d'un logement dans le secteur privé (non meublé)..... 5
- Locataire d'un meublé, d'une chambre d'hôtel..... 6
- Sous-locataire..... 7
- Autre, 8

Si réponse Autre, préciser. _____

Vous ne savez pas encore 9

**Q 51 Si vous savez déjà où vous allez habiter à votre sortie :
Pensez-vous que vous pourrez rester au moins 6 mois dans ce logement ou que vous aurez besoin de trouver un autre logement rapidement ?**

- Vous pourrez sans doute rester au moins 6 mois 1
- Vous aurez besoin rapidement de trouver un autre logement 2
- Vous ne savez pas encore 3

E/ Les attentes

Q 52 Comment envisagez-vous l'avenir dans les prochaines années ? Vous êtes

- Très inquiet 1
- Plutôt inquiet 2
- Plutôt confiant 3
- Très confiant 4
- Vous ne savez pas* 5

Q 53 Comment envisagez-vous les six mois après votre sortie de détention sur le plan professionnel?

- Ça sera une période très difficile 1
- Ça sera une période assez difficile..... 2
- Ça sera une période assez facile 3
- Ça sera une période très facile..... 4
- Vous ne savez pas* 5

Q 54 Avez-vous actuellement des projets professionnels ?

- Oui, j'ai un projet professionnel précis.... 1 => **Q 55 si oui, lequel :** _____

- Oui, mais mes projets sont peu précis ...2
- Non, j'hésite entre plusieurs projets3
- Non, je n'ai pas vraiment de projet 4

Q 56 Juste après votre sortie, que pensez-vous faire en premier?

- Suivre une formation..... 1
- Chercher un emploi 2
- Travailler tout de suite 3
- Vous ne savez pas* 4

Q 57 Pensez-vous qu'à votre sortie, vous pourrez retravailler dans une des entreprises où vous avez déjà travaillé :

- Oui sans doute..... 1
- Oui, peut-être2
- Non, certainement pas.....3
- Vous ne savez pas4
- Vous n'avez jamais travaillé5

Q 58 Voici plusieurs domaines d'activité professionnelle. Parmi tous ces domaines, quels sont ceux où vous envisagez de travailler après votre sortie ?

	Oui	Non	Vous ne savez pas	
a) Hôtellerie, restauration, métiers de l'alimentation, tourisme	1	2	3	
b) Bâtiment, travaux publics, Électricité	1	2	3	
c) Travail du bois, ameublement	1	2	3	
d) Mécanique, électromécanique	1	2	3	
e) Nettoyage	1	2	3	
f) Transport, manutention, magasinage	1	2	3	
g) Gardiennage, sécurité	1	2	3	
h) Commerce, vente	1	2	3	
i) Comptabilité-gestion, secrétariat, bureautique	1	2	3	
j) Sanitaire et social	1	2	3	
k) Autre domaine	1	2	3	Si autre domaine, lesquels : _ _ ----- ----- -----

Q 59 Quand vous serez libéré, souhaitez-vous une aide dans les domaines suivants?

	Oui	Non	Vous ne savez pas
a) Une ou des formations pour acquérir un diplôme, une qualification.....	1	2	3
b) Une aide pour chercher un emploi	1	2	3
c) L'accès à des contrats aidés ((contrat où l'employeur reçoit une aide pour payer le salarié ou les charges, ex CAE, CIE, CI-RMA).....	1	2	3
d) L'accès à un CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale)	1	2	3
e) L'accès à des soins, des aides pour vous soigner.....	1	2	3
f) Des aides pour trouver un logement.....	1	2	3
g) Des aides pour passer le permis	1	2	3
h) Des aides pour le transport (abonnements, frais de transport...).....	1	2	3
i) L'accès à des activités sportives et culturelles	1	2	3
j) Aide dans un autre domaine	1	2	3
<i>Si autre domaine : Dans quel autre domaine.</i> ----- -----			

Q 60 Qu'attendez-vous de votre passage dans le programme « Réussir sa sortie » ?

	Oui	Non
a) De l'aide pour votre recherche d'emploi	1	2
b) Des aides pour passer le permis	1	2
c) Suivre une formation	1	2
d) Reprendre confiance	1	2
e) Une remise de peine	1	2
f) Une aide pour un projet précis que vous ne pouvez pas réaliser seul..	1	2
<i>Si oui, préciser quel projet</i> -----		
g) Autre attente	1	2
<i>Quelle autre attente :</i> ----- -----		
h) Vous n'avez pas d'attente précise	1	2

Q 61 Le programme « Réussir sa sortie » vous paraît-il adapté à vos besoins pour retrouver un emploi:

Oui 1

Non 2

plus

=> Si non : **Q 62 A votre avis, qu'est-ce qui vous semblerait**

adapté :

Ne sait pas 3

Q 63 Pensez-vous que votre participation au programme « Réussir sa sortie » va vous être :

Plutôt utile 1

Plutôt inutile 2

Ne sait pas 3

Q 64 Avez-vous des choses à ajouter concernant votre avenir professionnel ?

Q 65 Avez-vous des remarques complémentaires à faire sur le programme « Réussir sa sortie » ?

Oui 1

Non 2

Q 66 Si oui, lesquelles ?

Annexe 5 : Questionnaire passé après la fin de la participation à l'expérimentation



Département Évaluation des Politiques Sociales

Jeunes sous main de justice dans l'Essonne

Questionnaire pour les participants au programme « Réussir Sa Sortie »

Deuxième entretien

Date : le _ _ _ _ _

Les parties en italiques ne sont pas à lire

Vous avez répondu au questionnaire du CRÉDOC lors de votre participation au programme Réussir sa Sortie quand vous étiez en détention à Fleury-Mérogis. Cet entretien va nous permettre de connaître votre situation depuis la sortie et de savoir quel bilan vous faites de votre participation au programme Réussir sa Sortie (R2S).

A/ Nous allons d'abord parler de votre situation actuelle

Q 67 Quelle phrase décrit le mieux votre situation vis-à-vis du travail actuellement :

- Vous êtes en études, en formation 1
 - Vous êtes en emploi..... 2
 - Vous êtes en stage 3
 - Vous êtes à la recherche d'un emploi..... 4
 - Autre situation 5
- (Si autre situation)

Q 68 Laquelle : _ _ _ _ _

(Pour ceux en formation ou en stage) :

Q 69 Votre formation est-elle (ou votre stage est-il) rémunéré

- Oui 1
- Non 2

(Pour ceux en emploi) :

Q 70 Etes-vous en

- CDI 1
 - CDD moins de 6 mois 2
 - CDD de 6 mois et plus..... 3
 - Intérim 4
 - Autre situation 5
- (Si autre situation)

Q 71 Laquelle : _ _ _ _ _

(Pour ceux en emploi) :

Q 72 Quelle est votre profession actuelle

(Pour ceux en emploi ou en stage) :

- Q 73** Votre emploi ou votre stage est-il à :
- Temps complet 1
 - Temps partiel 2
- (Si temps partiel)

Q 74 Pendant combien d'heures par semaine : I_I_I heures

Q 75 Si vous êtes en emploi, en formation ou en stage, globalement, en êtes-vous satisfait ?

- Pas du tout satisfait 1
- Plutôt pas satisfait 2
- Plutôt satisfait 3
- Très satisfait 4
- (Ne sait pas – autre réponse) 5

(Si en emploi, en formation ou en stage)

Q 76 Par quel moyen avez-vous trouvé votre emploi / formation / stage actuel?

(enquêteur : ne pas lire)

- SPIP 1
 - Mission Locale 2
 - Un autre partenaire de R2S : CREDY, 3
 - Un autre partenaire de R2S : Boutique Club emploi 4
 - Un autre partenaire de R2S : FREE Association 5
 - En répondant à une petite annonce 6
 - En vous inscrivant en intérim 7
 - Par candidature spontanée 8
 - Par relations (famille, amis...) 9
 - Autre démarche 10
- (Si autre démarche)

Q 77 Laquelle : _____

Q 78 Avez-vous actuellement un permis de conduire (permis B) en cours de validité ?

- Oui 1
- Non 2
- Ne sait pas si son permis est valable 3

(Si non) **Q 79** souhaitez-vous le passer (ou le repasser)?

- Oui vous êtes en train de prendre des cours pour le passer 1
- Oui mais vous n'êtes pas en train de prendre des cours 2
- Non 3

Q 80 Actuellement, où habitez-vous ? (Si en semi-liberté : le week end)

- Chez vos parents (père ou mère ou les deux parents) 1
 - Chez une autre personne de votre famille ou un proche .. 2
 - Dans un foyer, un centre d'hébergement 3
 - Sans abri 4
 - Dans un logement indépendant 5
- (=> Si logement indépendant)

Q 81 Dans ce logement indépendant, êtes-vous ?

- Locataire d'un meublé, d'une chambre d'hôtel 1
- Locataire d'un logement HLM 2
- Locataire d'un logement loué vide dans le secteur privé 3
- Sous-locataire 4
- Autre situation 6

Si vous êtes dans une autre situation, pouvez-vous préciser laquelle : _ _ _ _

Q 82 Pensez-vous que vous pouvez rester au moins 6 mois dans ce logement ou avez-vous besoin de trouver rapidement un autre logement ?	
Vous pourrez sans doute rester au moins 6 mois.....	1
Vous avez besoin de trouver rapidement un autre logement	2
Ne sait pas	3
Q 83 Actuellement, êtes-vous en couple ?	
Oui, et vous n'habitez pas ensemble	1
Oui, et vous habitez ensemble.....	2
Non.....	3
Q 84 Avez-vous un ou des enfants ?	
Oui, et vous n'habitez pas ensemble	1
Oui, et vous habitez ensemble.....	2
Non.....	3
Q 85 Quelle phrase définit le mieux votre état actuel de santé:	
Vous êtes en bonne santé.....	1
Ça peut vous arriver d'être malade, comme tout le monde	2
Vous êtes très souvent malade, fatigué	3
Vous ne pouvez rien faire à cause de votre santé	4
Aucune de ces phrases ne convient	5
Q 86 En ce moment, avez-vous un problème de santé chronique	
Oui, et vous êtes suivi médicalement pour ce problème	1
Oui, et vous n'êtes pas suivi médicalement pour ce problème	2
Non, pas de problème chronique de santé.....	3

B/ Nous allons parler maintenant de votre participation lors de la détention au programme Réussir sa sortie

Q 87 Dans le cadre du programme Réussir sa Sortie, avez-vous participé à des ateliers de groupe en détention sur les conditions à réunir pour garder un emploi : (Ateliers animés par Emmanuel Mérian)	
Oui	1
Non	2
(Ne sait pas).....	3
(Si oui) Q88 Avez-vous trouvé ces ateliers :	
Plutôt utiles	1
Pas très utiles	2
(Ne sait pas ou sans opinion)	3
Q89 Dans le cadre du programme Réussir sa Sortie, avez-vous participé à des ateliers de groupe de Finances et pédagogie (sur la gestion du budget, les ouvertures de compte...) (Ne pas poser cette question aux deux premiers groupes, ces interventions n'existaient pas)	
Oui	1
Non	2
(Ne sait pas).....	3

(Si oui) Q90 Avez-vous trouvé ces ateliers :

- Plutôt utiles 1
- Pas très utiles 2
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 3

Q91 En détention, avez-vous participé à une information collective avec le SPIP sur les demandes de remises de peine, sur les obligations à remplir quand on est sorti :

- Oui 1
- Non 2

(Si oui) Q92 Avez-vous trouvé cette information collective du SPIP:

- Plutôt utile 1
- Pas très utile 2
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 3

Q93 En détention, avez-vous participé à une information collective avec les coordinatrices des Missions Locales sur le programme R2S et les échanges avec votre Mission Locale après la sortie :

(Les coordinatrices des Missions Locales en détention sont Anne-Cécile Vidal et Emmanuelle Leclercq)

- Oui 1
- Non 2
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 3

(Si oui) Q94 Avez-vous trouvé cette information collective avec les coordinatrices des Missions Locales :

- Plutôt utile 1
- Pas très utile 2
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 3

Q95 Dans le cadre du programme R2S, en détention, vous avez eu plusieurs entretiens avec Emmanuel Mérian de CRedy pour parler de vos projets, pour faire un bilan puis une synthèse. Auriez-vous préféré avoir :

- Davantage d'entretiens avec CRedy 1
- Moins d'entretiens avec CRedy 2
- Le nombre d'entretiens vous a convenu 3
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 4

(Si oui) Q96 Avez-vous trouvé ces entretiens avec Emmanuel Mérian de CRedy:

- Plutôt utile 1
- Pas très utile 2
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 3

Q97 Dans le cadre du programme R2S, en détention, vous avez eu plusieurs entretiens avec votre conseiller du SPIP seulement, avec votre conseiller Mission Locale seulement ou avec les deux conseillers en même temps pour préparer votre sortie. Auriez-vous préféré avoir :

	SPIP seulement	Mission Locale seulement	SPIP + Mission Locale
Davantage d'entretiens 1	1	1	1
Moins d'entretiens 2	2	2	2
Le nombre d'entretiens vous a convenu 3	3	3	3
<i>N'a pas eu d'entretiens de ce type</i> 4	4	4	4
<i>(Ne sait pas ou sans opinion)</i> 5	5	5	5

Q98 Avez-vous trouvé ces entretiens en détention avec le SPIP et avec la Mission Locale :

	SPIP seulement	Mission Locale seulement	SPIP + Mission Locale
Plutôt utiles	1	1	1
Pas très utiles	2	2	2
<i>(N'a pas eu d'entretiens de ce type)</i>	3	3	3
<i>(Ne sait pas ou sans opinion)</i>	4	4	4

Q99 En détention, vous avez eu des activités avec un groupe de détenus qui faisaient aussi partie de l'action Réussir sa sortie. Avez-vous trouvé que les relations entre codétenus du groupe R2S

Plutôt bonnes.....	1
Plutôt difficiles	2
Ça dépendait des jours.....	3
<i>(Ne sait pas ou sans opinion)</i>	3

Q100 En détention, dans le cadre du programme Réussir sa Sortie (R2S) auriez-vous préféré passer :

Plus de temps en groupe	1
Moins de temps en groupe	2
La quantité de temps en groupe vous a convenu	3
<i>(Ne sait pas)</i>	4

Q101 Dans le cadre du programme Réussir sa Sortie (R2S) pensez-vous avoir été suffisamment informé sur le programme à sa sortie, les démarches à faire après la détention :

Vous avez été suffisamment informé	1
Vous auriez pu être mieux informé.....	2
<i>(Ne sait pas)</i>	4

(Si pense qu'il aurait pu être mieux informé)

Q102 Sur quels points pensez-vous que vous auriez pu être mieux informé avant la sortie ?

C/ Nous allons parler maintenant de votre participation au programme Réussir sa sortie depuis votre sortie de détention

Q 103 Quand êtes-vous sorti de Fleury-Mérogis ? Mois (de 01 à 12) I_I_I
..... Année (2009 2010 2011)

Q 104 Depuis votre sortie de détention, avez-vous fait des stages sans compter le stage actuel dont nous avons déjà parlé ?

Oui, un seul ..	1
Oui, plusieurs	2
Non.....	3

(Si oui un ou plusieurs) **Q 105 Avez-vous été aidé par des intervenants du programme Réussir sa sortie pour trouver un (ou plusieurs) de ces stages ?**

Oui.....	1
Non.....	2

(Si oui) **Q 106 Par qui avez-vous été aidé pour trouver un (ou des) stage :**

	Oui	Non
SPIP	1	2
Mission Locale	1	2
CREDY	1	2
Boutique Club Emploi	1	2
FREE Association	1	2
Autre	1	2

(Si autre) **Q 107 Quelle structure** _____

--

Q 108 Depuis votre sortie de détention, avez-vous fait des formations sans compter la formation actuelle dont nous avons déjà parlé ?

- Oui, une seule 1
- Oui, plusieurs 2
- Non.....3

(Si oui une ou plusieurs) **Q109 Avez-vous été aidé par des intervenants du programme Réussir sa sortie pour trouver une (ou plusieurs) de ces formations ?**

- Oui.....1
- Non.....2

(Si oui une ou plusieurs) **Q110 Par qui avez-vous été aidé pour trouver cette (ou ces) formations :**

	Oui	Non
SPIP	1	2
Mission Locale	1	2
CREDY	1	2
Boutique Club Emploi	1	2
FREE Association	1	2
Autre	1	2

Si autre **Q111** quelle structure _____

Q 112 Depuis votre sortie de détention, avez-vous occupé des emplois (pour ceux en emploi actuellement) sans compter l'emploi actuel dont nous avons déjà parlé ?

- Oui, un seul ..1
- Oui, plusieurs 2
- Non.....3

(Si oui) **Q113 Avez-vous été aidé par des intervenants du programme Réussir sa sortie pour trouver un (ou plusieurs) de ces emplois ?**

- Oui.....1
- Non.....2

(Si oui) **Q114 par qui avez-vous été aidé pour trouver ces emplois ?**

	Oui	Non
a) SPIP	1	2
b) Mission Locale	1	2
c) CREDY	1	2
d) Boutique Club Emploi.....	1	2
e) FREE Association.....	1	2
f) Autre.....	1	2

(Si autre) **Q 115** quelle structure _____

--

(Si emploi actuel ou autre emploi depuis la sortie)

Q 116 Voici plusieurs domaines d'activité professionnelle. Parmi tous ces domaines, quels sont ceux où vous avez travaillé depuis votre sortie ?

	Oui	Non	
l) Hôtellerie, restauration, métiers de l'alimentation, tourisme	1	2	
m) Bâtiment, travaux publics, Électricité	1	2	
n) Travail du bois, ameublement	1	2	
o) Mécanique, électromécanique	1	2	
p) Nettoyage	1	2	
q) Transport, manutention, magasinage, préparateur de commande	1	2	
r) Gardiennage, sécurité	1	2	
s) Commerce, vente	1	2	
t) Comptabilité-gestion, secrétariat, bureautique	1	2	
u) Sanitaire et social	1	2	
v) Autre domaine	1	2	<i>Si autre domaine, les</i>

Q 117 Juste après votre sortie de détention, avez-vous participé à des mises en situation de travail avec « Repères » ?

Oui..... 1
 Non..... 2
 (Ne sait pas)..... 3

(Si oui) Q 118 Avez-vous trouvé que les mises en situation de travail avec « Repères » étaient ?

Plutôt utiles..... 1
 Pas très utiles 2
 (Ne sait pas ou sans opinion) 3

Q 119 Juste après votre sortie de détention, avez-vous été aidé par CREDY pour élaborer votre projet professionnel ?

Oui..... 1
 Non..... 2
 (Ne sait pas)..... 3

(Si oui) Q120 Avez-vous trouvé cette intervention de CRedy sur l'élaboration de votre projet professionnel :

Plutôt utile 1
 Pas très utile 2
 (Ne sait pas ou sans opinion) 3

Q 121 Juste après votre sortie de détention, avez-vous été aidé par CREDY pour vos démarches de réalisation de votre projet (rencontres avec des employeurs, recherches sur le web...) ?

- Oui..... 1
- Non..... 2
- (Ne sait pas)*..... 3

(Si oui) **Q122** Avez-vous trouvé cette intervention de CRedy pour vos démarches de réalisation de projet professionnel :

- Plutôt utile 1
- Pas très utile 2
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 3

Q123 Avez-vous participé à la formation Code de la route avec la Boutique Club Emploi

- Oui..... 1
- Non..... 2
- (Ne sait pas)*..... 3

(Si oui) **Q124** Avez-vous trouvé cette formation Code de la Route avec la Boutique Club Emploi:

- Plutôt utile 1
- Pas très utile 2
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 3

Q125 Avez-vous participé à d'autres ateliers que la formation Code de la Route avec la Boutique Club Emploi :

- Oui..... 1
- Non..... 2
- (Ne sait pas)*..... 3

(Si oui) **Q126** Avez-vous trouvé ces autres ateliers que la formation Code de la Route avec la Boutique Club Emploi:

- Plutôt utiles 1
- Pas très utiles 2
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 3

Q 127 Avez-vous participé aux activités de recherche d'emploi avec FREE Association ?

- Oui..... 1
- Non..... 2
- (Ne sait pas)*..... 3

(Si oui) **Q 128** Avez-vous trouvé ces activités de recherche d'emploi avec FREE Association:

- Plutôt utiles 1
- Pas très utiles 2
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 3

Q 129 Avez-vous été accompagné par FREE Association chez des employeurs pour un ou des entretiens d'embauche ?

- Oui..... 1
- Non..... 2
- (Ne sait pas)*..... 3

(Si oui) **Q 130** Avez-vous trouvé cet accompagnement par FREE Association pour votre (ou vos) entretiens d'embauche:

- Plutôt utile 1
- Pas très utile 2
- (Ne sait pas ou sans opinion)* 3

Q 131 Avez-vous eu des visites régulières de FREE Association sur votre lieu de travail après une embauche ?

- Oui..... 1
- Non..... 2
- (Ne sait pas)*..... 3

(Si oui) **Q 132 Avez-vous trouvé ces visites régulières par FREE Association sur votre lieu de travail après votre embauche:**

Plutôt utiles	1
Pas très utiles	2
(Ne sait pas ou sans opinion)	3

Q 133 Depuis votre sortie de détention, avez-vous été en contact avec votre conseiller Mission Locale ?

Oui	1
Non	2

(Si oui) **Q 134 Tous les combien en moyenne avez-vous été en contact avec votre conseiller Mission Locale ?**

Plusieurs fois par mois	1
Une fois par mois	2
Plusieurs fois par mois	3
Autre réponse	4
(Ne sait pas).....	5

(Si autre réponse) **Q135 Pouvez-vous préciser votre rythme de contact avec votre conseiller Mission Locale ?**

(Si oui) **Q136 Avez-vous trouvé ces contacts avec votre conseiller Mission Locale :**

Plutôt utiles	1
Pas très utiles	2
(Ne sait pas ou sans opinion)	3

Q137 Depuis votre sortie de détention, avez-vous été aidé dans les domaines suivants?

	Oui	Non
a) Pour des démarches administratives (carte d'identité, carte de séjour, Carte vitale ou CMU, ouverture d'un compte bancaire...)	1	2
b) Pour rédiger un CV	1	2
c) Pour préparer un entretien d'embauche.....	1	2
d) Pour chercher un emploi	1	2
e) Pour un suivi dans l'emploi (ex visites hebdomadaires).....	1	2
f) Pour obtenir un CIVIS (Contrat d'Insertion dans la vie sociale).....	1	2
g) Pour vous déplacer (bons de transports, abonnements...)	1	2
h) Pour chercher un logement.....	1	2
i) Pour trouver un logement (que vous avez occupé)	1	2
j) Pour accéder à des soins	1	2
k) Autre domaine.....	1	2

(Si autre domaine) **Q138 Lequel** -----

Q139 (Pour chaque domaine avec une réponse négative) Vous n'avez pas été aidé dans ce domaine, était-ce parce que vous n'en aviez besoin :

N'en avait pas besoin	1
Ça aurait été utile	2

Q 140 (Pour chaque domaine avec une réponse positive) Par qui avez-vous été aidé dans ce domaine :

	Oui	Non
SPIP.....	1	2
Mission Locale.....	1	2
CREDY.....	1	2
Boutique Club Emploi.....	1	2
FREE Association.....	1	2
Autre.....	1	2

(Si autre) **Q 141 Quelle structure** -----

Q 142 Comment envisagez-vous l'avenir dans les prochaines années ? Vous êtes

- Très inquiet 1
- Plutôt inquiet 2
- Plutôt confiant 3
- Très confiant 4
- Vous ne savez pas*..... 5

Q 143 Avez-vous actuellement des projets professionnels ?

- Oui, j'ai un projet professionnel précis . 1
 - Oui, mais mes projets sont peu précis . 2
 - Non, j'hésite entre plusieurs projets 3
 - Non, je n'ai pas vraiment de projet 4
- (Si projet professionnel précis)*

Q 144 Lequel : _____

Q145 Pendant votre participation au programme « Réussir sa sortie » auriez-vous préféré passer plus de temps avec certaines structures ou certains interlocuteurs ?

- Oui 1
- Non 2
- Ne sait pas* 3

(Si oui) **Q146 Avec lesquels :**

Q147 Pendant votre participation au programme « Réussir sa sortie » auriez-vous préféré passer moins de temps avec certaines structures ou certains interlocuteurs ?

- Oui 1
- Non 2
- Ne sait pas* 3

(Si oui) **Q148 Avec lesquels :**

Q149 Pendant votre participation au programme « Réussir sa sortie » avez-vous trouvé que le temps pour les démarches administratives était ?

- Suffisant 1
- Pas suffisant 2
- Ne sait pas* 3

Q150 Le programme « Réussir sa sortie » vous paraît-il jusqu'à présent adapté à vos besoins pour trouver un emploi ?

- Oui 1
- Non 2
- Ne sait pas* 3

(Si non) **Q151 A votre avis, qu'est-ce qui vous semblerait plus adapté :**

Q152 Le programme « Réussir sa sortie » vous paraît-il jusqu'à présent adapté à vos autres besoins que ceux pour trouver un emploi ?

- Oui 1
- Non 2
- Ne sait pas* 3

(Si non) **Q153 A votre avis, qu'est-ce qui vous semblerait plus adapté :**

Q154 Globalement, pensez-vous que votre participation au programme « « Réussir sa sortie » » vous a été jusqu'à présent :

- Plutôt utile 1
- Plutôt inutile 2
- Ne sait pas* 3

Q155 Avez-vous des remarques complémentaires à faire sur le programme « « Réussir sa sortie » » ?

- Oui 1
- Non 2

Si oui, lesquelles ?

A decorative graphic consisting of several colored squares and dashed boxes of various colors (purple, green, orange, blue) arranged in a scattered pattern across the page.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

